



**PEdT :**

# LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Miramas ▶ 2023-2026

## Table des matières

<b>I. État des lieux.....</b>	<b>2</b>
<b>A. Le territoire.....</b>	<b>3</b>
a. Les ressources .....	3
b. Une gestion de proximité.....	4
c. Organisation des ressources.....	7
<b>B. Bilan du précédent PEDT .....</b>	<b>9</b>
<b>C. Révision du PEDT.....</b>	<b>11</b>
<b>II. Les intentions et objectifs du projet .....</b>	<b>12</b>
<b>1. Encourager les pratiques culturelles et socio-éducatives en s'appuyant sur le tissu associatif local.....</b>	<b>12</b>
<b>2. Apprentissage de la vie collective, de la socialisation et de la citoyenneté.....</b>	<b>12</b>
<b>3. Garantir une équité d'accès au plus grand nombre d'enfants aux lieux et aux dispositifs d'accueil. ....</b>	<b>13</b>
<b>4. Contribuer à la réussite scolaire et éducative .....</b>	<b>14</b>
<b>III. Fonctionnement du futur PEDT .....</b>	<b>15</b>
<b>A. Les différents accueils .....</b>	<b>15</b>
a. Le service périscolaire .....	15
b. Les accueils extra-scolaires .....	18
c. Accueils en lien avec la scolarité des enfants.....	20
<b>B. Le service jeunesse.....</b>	<b>22</b>
a. L'Espace Ressource Jeunesse .....	23
b. La démocratie participative des jeunes .....	24
c. Les événements jeunesse .....	25
<b>IV. Le Plan Mercredi.....</b>	<b>26</b>
<b>V. Pilotage et Évaluation .....</b>	<b>29</b>
<b>VI. Annexes.....</b>	<b>31</b>





# I. État des lieux

## A. Le territoire

### a. Les ressources

Miramas, commune des Bouches-du-Rhône de 26 km<sup>2</sup>, compte 26 433 habitants au dernier recensement consolidé de 2020 dont 11 052 ménages (33% sont composés d'une personne, 27% de couples sans enfant, 29% de couples avec enfants et 11% de familles monoparentales).

Dynamisé par un développement économique accéléré au cours de ces quinze dernières années, le pôle d'activités économiques s'articule autour du secteur tertiaire, bien que l'emploi industriel et agricole y soient plus fortement marqués qu'à l'échelle régionale. Miramas accueille avec la commune de Grans la plus grande plateforme logistique du sud de l'Europe avec 220 hectares dédiés aux plus grandes enseignes de la logistique. 2000 emplois en saison haute et 1200 en saison basse dont 50 % de CDI attestent de la vitalité de ce pôle tertiaire Clésud dont l'extension est en cours pour permettre l'implantation de services liés à la logistique et d'un centre de vie pour les salariés (bureaux, crèche, restauration...).

Son implantation à proximité des zones industrielles et portuaires de Fos-sur-Mer et Berre l'étang, de la gare de triage de Miramas, première du pays par le nombre de wagons annuellement traités, permet le développement du transport combiné rail-route, un accès direct à l'autoroute A7 reliant Marseille à Lyon et Paris (axe de transit vers l'Europe du Nord) et à l'A54 reliant l'Espagne et l'Italie (axe de transit de l'arc Méditerranéen) lui garantit un positionnement géostratégique au cœur du pôle économique du sud de la France.

Le Village de marques, Mc Arthur Glen Provence, est un véritable accélérateur économique et touristique pour l'ensemble du territoire. 35 hectares restent à développer autour du Village de marques avec des professionnels du loisir sur la première couronne et des TPE et PME sur la deuxième couronne.

La zone industrielle des Molières accueille depuis septembre 2018 la plus grande halle d'athlétisme couverte d'Europe. Dédiée aux sports indoor de haut niveau elle permet également l'organisation de manifestations festives à destination d'un large public (concerts, spectacles...). En sus de cette halle d'athlétisme Miramas s'est doté d'un campus sportif avec formations dédiées. Des réflexions sur l'ouverture de nouveaux cycles de formations en direction du handisport, du e-sport et de la santé sont en cours actuellement.

Un territoire "vert", 43% de surface naturelle, qui compte de nombreux espaces naturels boisés (domaine de Cabasse, la Poudrerie...) avec de grandes ambitions et préoccupations environnementales. La commune porte entre-autre un projet structurant de territoire nourricier avec une réserve foncière à disposition des agriculteurs pour favoriser leur installation et ainsi diversifier les activités agricoles, l'émergence d'une Unité de Préparation Culinaire (UPC) dont l'objectif principal est de relocaliser la préparation des repas des écoles, des crèches, des accueils collectifs de mineurs et des foyers pour personnes âgées sur le territoire communal.

Ce projet, établi étroitement avec l'agriculture locale, prévoit un atelier pâtisserie, une légumerie, une conserverie, ainsi que le développement de la formation professionnelle et des visites pédagogiques à destination des scolaires. Axé sur l'alimentation durable ce programme ambitieux de restauration municipale reflète une approche résiliente et flexible, éducative et expérimentale pour répondre aux enjeux de santé publique et de dérèglement climatique. Par l'ambition et la portée de ce projet, la création et l'exploitation de cette UPC doit s'établir en co-construction avec d'autres communes limitrophes pour mutualiser les ressources et les moyens afin de permettre son rayonnement et d'assurer une cohérence autant qu'une cohésion alimentaire de nos territoires.

La ville de Miramas est un territoire attractif pour de nouvelles populations en recherche d'une qualité de vie où les actifs commencent à se rendre mobiles du fait des infrastructures routières et ferroviaires à proximité. C'est une commune jeune avec un indice supérieur au département allant jusqu'à près de 20% pour les moins de 17 ans contre 17,5% dans les Bouches-du-Rhône. On remarque une hausse des naissances de près de 6% entre 2019 et 2021. Le taux de couverture de la CAF est de 56% de la population avec une hausse entre 2017 et 2021 des familles fragiles, monoparentales et isolées. Le taux de pauvreté est de 35% dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.

Le programme de rénovation urbaine (ANRU 1) de la Maille 2 achevé, le programme ANRU 2 est en cours sur le quartier Maille 1 - Mercure. Ce renouvellement urbain vise à désenclaver ce quartier en le reliant à la ville par des espaces publics qualitatifs et écologiques, diversifier l'offre résidentielle en faveur de la mixité sociale et de parcours résidentiels positifs, requalifier les équipements pour répondre aux besoins des habitants et développer une activité adaptée au quartier.

## b. Une gestion de proximité

**Le Plan Éducatif Local** de la commune, cadre de référence unique pour la définition du projet petite enfance, du PEDT et du Projet Sportif Éducatif Local, porte six ambitions :

1ère ambition : Permettre à chaque enfant la construction d'un parcours éducatif individuel et collectif de la petite enfance à l'adolescence.

2ème ambition : Développer l'apprentissage du vivre ensemble.

3ème ambition : Promouvoir l'innovation éducative pour s'adapter aux besoins des enfants et des jeunes.

4ème ambition : Faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'action publique.

5ème ambition : Agir en faveur du développement de l'enfant et du jeune en intégrant la santé comme axe de prévention.

6ème ambition : Favoriser et accompagner l'accès à la formation, à l'apprentissage et à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans.

Il est le document socle qui retrace les grands axes prioritaires de la politique éducative du territoire et permet ainsi de contribuer efficacement à l'épanouissement des enfants et des jeunes. En termes d'objectifs opérationnels il s'attache, entre-autre, à :

- renforcer le périscolaire et l'accès aux loisirs éducatifs
- Investir et accompagner le développement du volet culturel, fédérer l'ensemble des actions existantes et à venir
- Valoriser et renforcer l'accompagnement scolaire
- Créer un service dédié pour accompagner l'information et l'orientation des jeunes
- Favoriser l'engagement citoyen en impliquant les jeunes dans des projets solidaires et collectifs
- Favoriser l'accès à la formation, à la qualification des acteurs éducatifs du territoire et les initiatives innovantes en la matière
- Valoriser et renforcer l'écoute et le soutien à la parentalité
- Investir et soutenir les questions liées à la santé, au handicap et à la lutte contre les discriminations
- S'engager dans la préservation de notre environnement, de nos ressources naturelles et de la biodiversité
- Assurer la coordination des acteurs

Pour atteindre ces objectifs la ville de Miramas a formalisé ses exigences pour garantir l'égalité des chances et la réussite éducative des enfants et des jeunes, développer l'articulation entre les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires, considérer l'enfant dans sa globalité, renforcer et soutenir le partenariat, le travail en réseau, reconnaître et renforcer la place des parents, mettre en cohérence les actions à l'échelle du territoire en tenant compte des spécificités géographiques et garantir la qualité des activités proposées et de l'encadrement déployé.

Dans une continuité d'actions et d'accompagnement en faveur de tous les habitants tout au long de leur vie la commune de Miramas a renouvelé le 30 janvier 2024 la signature d'une **Convention Territoriale Globale (CTG)** avec les communes de Grans et Cornillon-Confoux pour 4 ans (2023-2027).

Elle réunit tous les acteurs du territoire dans le but de préserver, adapter, développer des services publics et équipements de proximité. C'est un véritable outil de développement territorial qui permet aux collectivités locales, avec l'appui de la Caf des Bouches-du-Rhône, de porter un projet social pour leurs habitants. Cette convention couvre tous les champs d'intervention de la Caf 13 : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, amélioration du cadre de vie, insertion, handicap, inclusion numérique et accès aux droits.

La précédente CTG (2019-2022) a permis de mutualiser des moyens pour réaliser un plan d'actions ambitieux pour, entre-autre, développer de nouveaux services notamment dans les champs du handicap, de la petite enfance et de la parentalité.

En 2021, la ville de Miramas obtient le label national "**Cité éducative**" pour son action vers la réussite éducative de sa jeunesse. Fruit d'une politique municipale engagée, d'une vision collective de la réussite et de l'implication d'une communauté éducative rassemblée qui inclut les parents et les jeunes, "faire cité" est l'engagement de réussite pour Miramas. La cité éducative est un plan d'actions annuel, inspiré des besoins du terrain, coconstruit par la communauté éducative au sens large et régulièrement suivi et évalué. C'est pour l'année 2022,

32 actions à destination de plus de 5000 jeunes de 0 à 25 ans et des établissements scolaires de la commune.

435 000€ de budget au service de trois grandes orientations : Conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles.

En 2020, le **Pôle d'Appui et de Ressources Handicap (PARH)** est créé à Miramas. Il accueille et accompagne les enfants en situation de handicap et leurs familles, soutient et suit les structures d'accueil des enfants (accompagnement et formation des professionnels), met en réseau les acteurs, sensibilise les personnels notamment les animateurs et directions des accueils de loisirs.

Le PARH accompagne les enfants en situation de handicap sur les temps d'accueil petite enfance, périscolaires et extra scolaires. Soixante-quinze enfants ont été accompagnés en 2020, 105 enfants en 2022.

**La parentalité** est un axe essentiel dans la continuité éducative, les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) participent à l'offre d'accueil du jeune enfant et au soutien à la parentalité. Ils accueillent, sans inscription et gratuitement, les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte (parent, grand-parent...). Ils offrent aux jeunes enfants une socialisation progressive, ludique et stimulante, aux parents une réponse professionnelle à leurs besoins de conseils et d'échanges.

Deux accueils sont implantés dans les deux quartiers prioritaires (QPV) du territoire, la Maille et la Carraire. Le troisième est implanté au sein de la crèche La Péronne, ouverte en 2021, dans un quartier jusque-là non couvert.

En 2022, ils ont accueilli 164 familles et 179 enfants, soit une augmentation de 43 % de familles et de 53% d'enfants par rapport à l'année précédente. Les familles inscrivent les enfants au mois en choisissant les mercredis souhaités.

Des **équipements sociaux, culturels et sportifs**, sont bien répartis sur le territoire : 3 centres sociaux, 1 MJC/MPT, 6 gymnases, 1 piscine municipale, 1 théâtre, 1 médiathèque, 1 cinéma, 1 conservatoire et pas moins de 450 associations.

Des services publics de proximité maillent le territoire : Maison des services dotée d'une antenne France Services, Maison du droit, Pôle emploi, PLIE, Mission locale, Maison de l'enfance et de la jeunesse, CCAS, MDA, EHPAD, Résidence autonome pour personnes âgées... Elles accompagnent les administrés tout au long de leur vie.

La première **Micro folie** des Bouches-du Rhône est implantée au sein des locaux de la MJC/MPT. Dispositif de politique culturelle porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette, la Micro-Folie se compose d'un musée numérique regroupant plus de 2000 chefs d'œuvre issus des musées nationaux (Centre Pompidou, Le Louvre, musée du quai Branly...) et d'un Fablab, laboratoire de création et de fabrication, véritable lieu d'expérimentation artistique pour concevoir individuellement ou collectivement. Pour l'année scolaire 2022/2023 la Micro-Folie a accueilli 18 classes primaires sur 34 créneaux, à noter également que le grand public est accueilli librement les mercredis et samedis après-midis et sur réservation pendant les vacances scolaires.

La commune de Miramas compte 15 **établissements scolaires** primaires publiques dont 5 groupes scolaires, 2 classes ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) et une classe UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme) au sein desquels 2 735 élèves sont scolarisés (effectif à la rentrée 2023). L'organisation des temps périscolaires permet à chaque élève de pouvoir être accueilli de 7h30 à 18h : temps périscolaire du matin (7h30-8h30 avec possibilité d'arrivée échelonnée de 7h30 à 8h), de la pause méridienne (12h-14h) et du soir (16h30-18h avec possibilité de départ échelonné de 16h40 à 18h).

Le Maire de Miramas a fait le choix ambitieux et volontaire de positionner un directeur périscolaire titulaire de la fonction publique territoriale dans chaque école de la ville. Le directeur périscolaire est appuyé dans ses missions d'un référent périscolaire obligatoirement présent sur les 3 temps périscolaires, d'un Coordinateur de la Pause Méridienne (CPM) positionné en fonction des effectifs sur ce temps (actuellement huit écoles bénéficient d'un CPM) et d'une équipe d'animateurs dont l'effectif varie en fonction du nombre d'élèves accueillis au regard de la législation en vigueur.

Au sein de chaque école le service périscolaire dispose à minima d'une salle dédiée aux animations périscolaires ainsi qu'aux cours de récréation. Les équipes peuvent également accéder aux BCD (Bibliothèques Centres Documentaires), aux halls polyvalents et/ou salles de motricité et, en fonction de la proximité des installations, aux gymnases et city stades de la commune.

### c. Organisation des ressources

A noter que la rentrée scolaire 2022 a été marquée par une pénurie de main-d'œuvre forte dans le secteur des Accueils de loisirs Périscolaires. Une étude réalisée par le Fonjep et Hexopée a révélé des difficultés de recrutement pour 80 % des opérateurs à la rentrée scolaire, représentant en moyenne 10% de pénurie de main-d'œuvre dans le périscolaire spécifiquement. En effet, la crise sanitaire depuis 2020 a accéléré les difficultés en limitant la capacité des jeunes à se former, ils se sont en grande partie détournés des métiers de l'Animation qui leurs semblent intéressants mais peu valorisés, peu rémunérés, avec des temps de travail morcelés et peu de perspectives d'évolution.

Comme cité précédemment le Maire de Miramas a anticipé cet état de fait en titularisant les directeurs périscolaires de l'ensemble des écoles de la ville afin de fixer des niveaux de compétences requis par les services de l'état dans le cadre des Accueils de loisirs périscolaires et des Accueils Collectifs de Mineurs.

C'est pour ces raisons qu'à compter de janvier 2023 et uniquement sur les temps périscolaires du matin (7h30-8h30), de la pause méridienne (12h-14h) et du soir (16h30-18h) les écoles sont classées en 2 secteurs pour une organisation comme suit :

- écoles du secteur A : Temps périscolaires du lundi et mardi : mode autonomie (non déclarés donc pas de taux d'encadrement à respecter)



Temps périscolaires du jeudi et vendredi : mode animation (déclarés, taux d'encadrement légal comme suit : enfants de moins de 6 ans 1 animateur pour 14 enfants, enfants de plus de 6 ans 1 animateur pour 18 enfants).

- écoles du secteur B : Organisation inverse, à savoir lundi et mardi : mode animation, jeudi et vendredi, mode autonomie.

Cette nouvelle organisation permet de déployer les animateurs en nombre suffisant sur les temps d'animation afin d'assurer les activités en lien avec le projet éducatif élaboré. En mode autonomie, l'équipe d'animation organise des pôles d'activités en autonomie surveillée.

Actuellement la répartition des équipes dans les écoles est décidée en fonction de la répartition des enfants dans les accueils (Cf. Annexe 1).

L'investissement sur la mise en place de **CPM : Coordinateur de la Pause Méridienne**, a été un atout dans la valorisation de ce temps éducatif.

Il est important à ce stade de rappeler les quatre objectifs fondamentaux et permanents des missions du CPM :

- Prendre en compte le rythme de vie de l'enfant en organisant le temps de la pause méridienne comme un temps de transition dans la journée scolaire, une parenthèse calme où le repos est possible.

Créer les conditions d'un environnement serein en garantissant la sécurité physique et affective de chaque enfant.

- Contribuer à la découverte du goût et des saveurs, à l'éducation à la santé et au bien vivre ensemble. Considérer l'enfant comme un « cosom'acteur » du temps repas.

- Développer l'autonomie de l'enfant en favorisant sa prise de responsabilité sur les activités de la vie quotidienne et en favorisant l'entraide.

- Permettre la découverte d'activités riches et diversifiées.

Dans ce nouveau dispositif la pause méridienne devient la pierre angulaire des temps périscolaires journaliers, elle regroupe tous les temps de liaisons, de repas et d'activités. Les personnels (ATSEM, AESH agents de restauration, animateurs) intervenant sur ces différents temps travailleront en concertation et en cohérence avec le projet du CPM dont les missions prioritaires sont :

- Coordonner tous les temps de liaisons.

- Assurer le suivi pédagogique du temps de repas et la surveillance des premiers et deuxièmes services en lien avec le directeur ALP, veiller à l'équilibre des services en lien avec le personnel de restauration.

- Coordonner la concertation entre les différents personnels afin de créer une dynamique d'équipe et de projet, anticiper les situations conflictuelles.

- Mettre en place avec le directeur ALP des projets d'animation axés sur le tri des déchets, le gaspillage alimentaire, le recyclage, la saisonnalité des aliments, le jardinage, l'élevage...

- Vérifier et saisir sur la tablette les présences enfants et animateurs.

- Assurer le lien avec les parents, en concertation avec le directeur ALP, si nécessaire.

Le projet d'implantations de **jardins pédagogiques** dans les écoles de la ville est né d'une volonté du service périscolaire de développer des activités centrées sur l'environnement et d'un diagnostic fait auprès des enfants de cycle 3 (CM1/CM2) sous forme de questionnaire. L'atelier jardinage, lieu d'apprentissage, d'expérimentation, de découverte, d'observation et de développement où chaque enfant peut appréhender les étapes liées à la création du jardin, est proposé aux enfants sur le temps de la pause méridienne excepté de décembre à février.

Ils peuvent ainsi :

- Appréhender la saisonnalité des fruits, légumes (avec découverte de variétés anciennes), plantes et les différentes techniques de jardinage (semis, reboutage...)
- Comprendre les différents types d'agriculture : biologique, raisonnée, conventionnelle et les risques liés à l'emploi de pesticides.
- Gérer la gestion des déchets à travers le compostage des déchets issus du jardin et de la cantine.
- Être Sensibilisé à l'utilité des animaux qui peuplent le jardin : insectes, oiseaux, vertébrés et invertébrés...
- Aborder la gestion de l'eau à travers son utilisation pour l'arrosage.
- Construire des bacs pour le potager, des nids, des mangeoires, de la nourriture pour les oiseaux et des hôtels à insectes...

Cette activité jardinage sera doublée, à compter de la rentrée 2024 et dans un premier temps à titre expérimental sur trois écoles, d'une activité autour d'un poulailler où les enfants pourront :

- S'impliquer dans la vie quotidienne d'un poulailler.
- Aborder le cycle de vie d'un être vivant
- Prendre connaissance des besoins alimentaires des animaux
- Choisir, s'engager et assumer des responsabilités en veillant au bien être des poules.
- Réduire les déchets alimentaires issus de la restauration scolaire.

Toutes ces activités contribueront à forger de futurs citoyens éclairés et sensibles à l'environnement.

## B. Bilan du précédent PEDT

Au premier semestre 2022 la commune a lancé, en collaboration avec les Céméa PACA, une mission d'accompagnement des directeurs périscolaire et ACM dans le cadre du PEDT. Composée de plus d'une dizaine d'entretiens bilatéraux et d'un atelier de restitution, l'analyse a fait ressortir différents éléments.

Tous les acteurs consentent à reconnaître l'importance du PEDT comme ciment des intentions et objectifs pédagogiques poursuivis par la commune sur l'ensemble du territoire. Les temps périscolaires, extrascolaires, les "NAP" - Nouvelles Activités Périscolaires proposées les après-midis - ont créé une dynamique de travail en équipe, de concertation, de

coordination non égalée. C'est à regret que les acteurs, après quatre ans de mise en place et le déploiement d'un grand nombre de compétences, ont vu ce dispositif s'arrêter en 2018. Les parents sollicités avaient préféré un modèle hebdomadaire sur quatre jours de classe. Les animateurs professionnels affirment regretter cette époque durant laquelle concertation et réflexions permanentes sur la qualité des accueils, en lien avec les autres acteurs (parents, enseignants, associations) étaient essentielles.

Au sein d'un PEDT différent de fait, la commune a pu compter sur les compétences acquises pour renforcer les temps périscolaires, notamment ceux de la pause méridienne.

En 2018 a été mis en place le CPM (Coordinateur de la Pause Méridienne) avec un véritable projet à part entière centré autour de l'éducation à l'alimentation, durant lequel la commune a su déployer des moyens humains et matériels importants et structurés à son service. La crise sanitaire du Covid a cassé cet élan de départ et a laissé beaucoup de traces, sans permettre d'avancer au rythme initial dans ce projet comme dans d'autres. C'est pourquoi les directions adjointes (Animation, restauration et scolaire) du Pôle Enfance Jeunesse Éducation Culture organisent actuellement la concertation des personnels intervenant sur la pause méridienne dans l'objectif d'élaborer une charte de la pause méridienne qui vise à être un outil de référence pour favoriser l'échange des adultes aux compétences et missions diverses (personnels d'animation, de restauration, ATSEM, AESH...) intervenant sur le temps périscolaire de la pause méridienne. Elle contribuera à définir les valeurs éducatives, à développer et faire connaître les actions du personnel encadrant la pause méridienne, en lui fournissant son cadre de référence propre.

Le mercredi 21 février 2024 un atelier collaboratif à destination des référents restauration, ATSEM, directeurs périscolaire, CPM, surveillants cantine IEN, représentant d'ISIS, représentantes des AESH, équipes administratives des services périscolaire, ACM, restauration, scolaire. (env. 70 personnes) a été organisé comme suit :

Un groupe le matin de 8h30 à 12h, un groupe l'après-midi de 13h30 à 17h.

Les 2 groupes ont travaillé sur les mêmes sujets en mode world café.

Thématiques abordées : Objectifs pédagogiques poursuivis / Rôle et missions des agents / Organisation des services et des temps de liaison / Définition des critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs).

4 tables autour desquelles tous les participants ont été amenés à réfléchir et noter leurs propositions par groupe de 7/8 agents. 30 minutes par table où un modérateur a guidé les réflexions et présenté la restitution en fin d'atelier.

Des temps de réunions formalisés dans les emplois du temps annuels avec des ordres du jour identifiés au trimestre permettent à chacun de prendre du recul, de poser les freins en termes d'organisation et/ou d'atteinte des objectifs opérationnels et pédagogiques et d'y apporter des réponses collectives.

Des formations pilotées par la Cité éducative ont permis à des animateurs, sur la base du volontariat, d'acquérir de la méthodologie pour élaborer un projet culturel, pour appréhender les techniques liées à l'éloquence...

## C. Révision du PEDT

Après la réforme des rythmes scolaires et deux ans de crise sanitaire, le PEDT de Miramas a besoin d'être révisé en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs : institutionnels, enseignants, associatifs et familiaux. Cette démarche partenariale porte une vision globale et stratégique de la politique éducative de la Commune.

Dans le cadre de cette co-construction deux temps de concertation ont été organisés en mode ateliers collaboratifs :

- En septembre 2023, un premier atelier collaboratif a réuni, sur une journée, les directeurs périscolaire / ACM et animateurs titulaires, le service jeunesse ainsi que tous les personnels administratifs de la direction adjointe Animation / Jeunesse autour de la contextualisation de la démarche de PEDT, de la formalisation de la traduction des objectifs du PEDT en cours dans les missions du quotidien et de la proposition de nouveaux objectifs pour le prochain PEDT. Cette journée d'échanges a permis, pour chaque objectif, de poser des constats, des manques, des pistes de solutions et des propositions d'actions. Elle a également permis de définir pour chaque temps périscolaire et extra-scolaire des ambitions éducatives avec des objectifs opérationnels associés.

- En novembre 2023, un second temps de concertation a réuni, sur une matinée, l'ensemble des partenaires de la commune et des personnels de la direction adjointe Animation / Jeunesse autour de l'élaboration du plan d'actions et de sa mise en œuvre.

Plus de quarante partenaires, des centres sociaux à la direction du théâtre, de la MDA à l'OMS, des parents d'élèves élus au service action culturelle de la Métropole Aix-Marseille, ont posé, en mode world-café, les savoirs faire de chacun avec en ligne de mire leurs mise en synergie autour d'un projet commun et l'identification des leviers possibles pour mettre en œuvre de nouvelles actions pour chacun des quatre axes du PEDT.



## II. Les intentions et objectifs du projet

Quatre grands objectifs se sont démarqués au cours du travail sur le PEDT, volonté de la commune, ils sont également le fruit d'un travail collaboratif des acteurs de terrains.

### 1. Encourager les pratiques culturelles et socio-éducatives en s'appuyant sur le tissu associatif local.

- Développer les partenariats avec le tissu associatif local
- Faire connaître le tissu associatif local aux professionnels et aux enfants / jeunes (création d'un guide des associations, lien ressource sur site internet Miramas.fr).
- Organiser des rencontres entre les acteurs de l'éducation et les associations locales afin de déclencher la mise en place de projets (Création d'un forum des associations et des professionnels).
- Faire participer les acteurs de l'éducation aux temps forts organisés par les associations locales.
- Favoriser l'accès aux activités culturelles
- Former les animateurs à l'appréhension de l'objet culturel et à la mise en place de temps d'échanges sur des sujets culturels.
- Former les animateurs à l'organisation d'activités culturelles.
- Organiser des sorties culturelles afin de faire découvrir les lieux de culture aux enfants / jeunes et des activités culturelles menées par les partenaires au sein des structures.

### 2. Apprentissage de la vie collective, de la socialisation et de la citoyenneté.

- Sensibiliser et former les acteurs éducatifs à l'appréhension de sujets de société
- Faire connaître les référents du territoire spécialisés dans les différentes thématiques.
- Organiser des rencontres entre les acteurs éducatifs et des associations spécialisées.
- Former les acteurs éducatifs à la mise en oeuvre de temps de débats et d'échanges sur des sujets de société.
- Sensibiliser les enfants et les jeunes au respect de leur environnement
- Amener les enfants / jeunes à découvrir l'environnement naturel local.
- Sensibiliser les enfants / jeunes à la consommation de produits locaux et issus des agricultures biologiques et raisonnées (charte de la pause méridienne).
- Développer les pratiques quotidiennes écologiques (gaspillage, tri sélectif) chez les enfants / jeunes.

- Faire société et former à la citoyenneté

- Amener les enfants / jeunes à participer à la vie de la cité par des outils de démocratie participative (Conseil Municipal des Jeunes, Assises de la jeunesse, temps d'échanges entre enfants / jeunes et adultes).
- Développer des actions intergénérationnelles.
- Faire découvrir aux enfants / jeunes les institutions locales qui les entourent.
- Susciter l'engagement citoyen des enfants / jeunes au moyen d'actions bénévoles portées par les associations locales.
- Informer les enfants / jeunes à propos des dispositifs et des acteurs de la thématique présents sur le territoire par un lieu ressource (IJ).

- Sensibiliser les enfants et les jeunes sur les problématiques sanitaires et sociales

- Mettre en place des temps ou lieux d'échanges permettant la libre-expression des jeunes sur leurs problématiques quotidiennes.
- Sensibiliser les enfants / jeunes aux problématiques sanitaires qui les touchent (conduites à risque...).
- Informer les enfants / jeunes et leurs familles sur leurs droits, sur les dispositifs d'aides et d'accompagnement et les acteurs de la thématique présents sur le territoire par un lieu ressource (IJ).

- Favoriser la socialisation des enfants / jeunes au moyen d'activités collectives culturelles et sportives

- Amener les enfants / jeunes à la coopération au moyen d'activités collectives.
- Amener les enfants / jeunes à échanger à propos d'un objet culturel qu'ils viennent de découvrir ensemble.
- Mettre en avant et transmettre les valeurs du sport aux enfants / jeunes.
- Mettre en place des activités sportives et culturelles permettant la rencontre entre enfants / jeunes de différents quartiers.

### 3. Garantir une équité d'accès au plus grand nombre d'enfants aux lieux et aux dispositifs d'accueil.

- Sensibiliser les acteurs éducatifs à l'appréhension de l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers.

- Former les AESH sur les besoins des enfants en situation de handicap et sur les méthodes permettant leur accompagnement.
- Organiser des rencontres entre les familles des enfants et les acteurs éducatifs afin d'améliorer la connaissance des besoins particuliers de chaque enfant (Pôle d'Appui et de Ressources Handicap).

- Organiser des rencontres entre acteurs socio-médicaux et acteurs éducatifs afin d'initier les acteurs éducatifs aux méthodes d'accueil personnalisés.
- Mettre en place un outil permettant le recueil des informations personnalisées de chaque enfant à besoin éducatif particulier (livret parcours inclusif).
- Mettre en place un observatoire du handicap permettant notamment l'identification des personnes ressources.
  - Favoriser l'inclusion des enfants à besoins particuliers par l'aménagement des lieux et des dispositifs d'accueil.
- Adapter les lieux d'accueils pour offrir un cadre sécurisant et apaisant.
- Permettre une durée d'accueil adaptée aux enfants à besoins éducatifs particuliers.
- Accompagner les enfants à besoins particuliers par un adulte formé (AESH).
- Permettre l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans les activités proposées aux enfants des différentes structures.

#### 4. Contribuer à la réussite scolaire et éducative

- Créer du lien entre les acteurs de l'Éducation Nationale et les autres acteurs éducatifs
- Organiser des temps d'échanges et de collaboration afin de favoriser l'émergence de projets en commun.
- Assurer une formation continue des équipes d'animation sur les méthodes de projet et les activités éducatives.
- Inclure les activités périscolaires dans le développement du projet d'école et de sa thématique.
  - Assurer la continuité éducative
- Mettre en place des dispositifs d'aides aux devoirs et études surveillées.
- Favoriser la présence de personnel éducatif lors de la restauration scolaire
- Mettre en place des projets utilisant des méthodes d'éducation active pendant les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires (BCD, jardinage, Micro-folie...)
  - Favoriser l'orientation scolaire et professionnelle
- Informer les jeunes sur leur orientation professionnelle et les parcours scolaires et de formation correspondant.
- Accompagner les jeunes à l'utilisation des outils numériques nécessaires à leur scolarité (pro-note, parcours sup...).
- Informer et accompagner les jeunes concernant les démarches leur permettant de réaliser des études ou de suivre des formations (transport, logement...).

### III. Fonctionnement du futur PEDT

#### A. Les différents accueils

##### a. Le service périscolaire

La journée d'un enfant scolarisé se décompose en plusieurs temps, du matin 7h30 au soir 18h00. Il est important d'adapter les temps périscolaires en fonction du rythme de l'enfant et de l'amplitude de la journée. Ainsi l'accueil du matin se fera en douceur et veillera à préserver l'accueil en un même lieu des frères et sœurs d'une même famille (chaque fois que cela est possible), par un regroupement de l'accueil des écoles maternelles et élémentaires d'un même groupe scolaire. Celui-ci sera individualisé de manière à respecter le rythme de chacun.

Afin de ne pas alourdir la journée des enfants, pendant la pause méridienne les animateurs devront proposer des activités de courte durée, sous forme de mini cycles de découverte et de sensibilisation. De plus, les animations proposées seront diversifiées et équilibrées pour permettre à chacun de choisir selon son propre rythme.

Une collaboration et des temps d'échanges entre les différents éducateurs (enseignants, personnels d'animation, personnels de restauration et ATSEM) favoriseront la qualité et la cohérence des actions. La charte de la pause méridienne dont l'élaboration a été retracée dans le chapitre « État des lieux – Bilan du précédent PEDT » répondra à cet enjeu. En cours de finalisation elle sera mise en application à la rentrée 2024.

Comme stipulé dans le chapitre "État des lieux" le directeur périscolaire est appuyé dans ses missions d'un référent périscolaire obligatoirement présent sur les 3 temps périscolaires, d'un Coordinateur de la Pause Méridienne (CPM) positionné en fonction des effectifs sur ce temps (actuellement 8 écoles bénéficient d'un CPM) et d'une équipe d'animateurs dont l'effectif varie en fonction du nombre d'élèves accueillis au regard de la législation en vigueur.

Le tableau suivant présente l'organisation des différents temps de la journée sur les accueils de la ville.



07h30-8h30	ACCUEIL DU MATIN	<p>Accueil échelonné de 7h30 à 8h</p> <p>Propositions d'activités simples, souples et non obligatoires répondant aux besoins de chaque enfant. Mise à disposition de jeux de société, jouets, livres, espace « crayonnage », dînette, écoute musicale (« réveil de l'esprit »), espace détente, réveil du corps et temps récréatif en extérieur.</p> <p>Le mardi ou vendredi en fonction du secteur, un petit déjeuner est proposé aux enfants avec laitage, fruits, pain grillé...issus, entre autre, des denrées non consommées lors de la restauration du midi dans le cadre de la lutte anti-gaspillage et de confitures issues de l'agriculture biologique.</p> <p>L'aménagement des espaces est un élément structurant de ce temps, favorisant un climat de calme et de tranquillité.</p> <p>Le temps d'accueil du matin assure la transition entre l'espace familial et l'espace scolaire.</p> <p>A partir de 8h20, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants.</p>
11h-12h	COORDINATION	<p>Les équipes de restauration ainsi que le directeur périscolaire et le coordinateur de la pause méridienne échangent, pendant leur temps de déjeuner, sur l'équilibre des effectifs du Midi 1 et 2, sur le menu, sur les moyens mis en place afin d'apporter une sérénité lors du repas (accueil des enfants dans le réfectoire, émargement, régulation des enfants, lecture du menu, dispositif de sanction, outils.).</p> <p>Ce temps de communication est primordial pour le bon déroulement de la restauration.</p>
12h-14h	TEMPS MÉRIDIEEN	<p>Temps de repas et d'activités éducatives.</p> <p>Le temps d'activités avant ou après le repas est assuré par des animateurs et des intervenants spécifiques. Des pôles d'activités variés qu'ils soient sportifs, culturels, artistiques et des espaces d'autonomie surveillés sont proposés. Les enfants sont invités à s'inscrire de manière ponctuelle et/ou à s'engager sur un cycle d'activités en fonction d'un projet ou d'une intervention spécifique. L'objectif principal étant de respecter le choix des enfants, ne nécessitant pas obligatoirement de production.</p> <p>A partir de 13h50, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants.</p>

<b>16h30-18h</b>	<b>ACCUEIL DU SOIR</b>	<p>Accueil échelonné de 16h40 à 18h</p> <p>Après un temps de goûter, les enfants sont invités de manière volontaire à participer à un pôle d'activités en autonomie sous la surveillance de l'équipe pédagogique avec mise à disposition de jeux de société, feuilles et feutres, livres, ballons, cerceaux, (en fonction du matériel disponible).</p> <p>Étude Surveillée, 2 soirs/semaine de 16h30 à 17h30, uniquement dans les écoles qui ne disposent pas du dispositif d'aide aux devoirs.</p> <p>L'équipe permanente du soir assure la transition entre l'espace scolaire et l'espace familial. Ils doivent rester disponibles lors de l'accueil des parents afin de permettre un dialogue et la communication sur les événements de la journée.</p>
------------------	------------------------	--

Les activités s'attacheront à développer l'inventivité, les aptitudes logiques par la pratique de jeux individuels et collectifs, l'observation et l'esprit scientifique par l'expérimentation, l'aptitude à l'expression, à la communication et à l'esprit critique notamment en utilisant les nouvelles techniques de l'information. Elles s'attacheront également à développer la connaissance de son corps et sa maîtrise par des activités physiques et sportives et d'éducation à la santé, à la sensibilité, à la curiosité et à la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles. Toutes ces activités à caractère ludique sont proposées dans un objectif de découverte et d'initiation. Elles concourent à l'amélioration des résultats scolaires, à l'apprentissage de la vie collective, au respect de soi et des autres, ainsi qu'au respect des règles, mais elles ne doivent pas « concurrencer » les activités des associations sportives ou culturelles.

Pour ces différents temps les locaux utilisés peuvent être les locaux scolaires, et les locaux « mutualisés » (gymnases, centres sociaux, MJC, médiathèque). L'organisation de ces activités se référera à la réglementation des Accueils de Loisirs en vigueur. Elle devra réunir toutes les conditions nécessaires concernant les locaux, l'encadrement, les activités, le projet éducatif et pédagogique.

Chaque école ou groupe scolaire fait l'objet d'un rattachement à l'un des dix accueils de loisirs déclarés. En fonction de l'importance de l'établissement, il est soit déclaré en Accueil de loisirs à part entière, soit regroupé avec d'autres groupes scolaires.

## b. Les accueils extra-scolaires

### *Les Accueils Collectifs de Mineurs*

21 animateurs titulaires composent l'équipe socle du service Animation. Ils exercent leurs missions sur les temps périscolaires et extra scolaires selon un emploi du temps annualisé (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante) à hauteur de 1500 heures.

Des réunions dites de positionnement sont organisées d'avril à juin afin de permettre à chacun d'élaborer sa feuille de route de l'année à venir en respectant des pré requis : une mission périscolaire (directeur, CPM ou animateur référent), une période de mercredis, deux périodes de petites vacances et une période de vacances d'été (directeur, adjoint, assistant sanitaire ou animateur). Les équipes doivent changer chaque année dans leurs compositions et leurs positionnements (directeur ou adjoint ou assistant sanitaire ou animateur) afin d'une part de permettre à chacun d'occuper les différents postes et de mettre à disposition leurs compétences sur des missions différentes, d'autre part de mixer les équipes, gage de cohésion, pour appréhender des projets pédagogiques et des modalités de mise en œuvre vers lesquels ils ne se seraient pas tournés de manière innée.

Les animateurs ont également la possibilité de se positionner sur des projets spécifiques (animation de temps BCD, ateliers de jardinage...)

Pour l'ensemble des dispositifs des temps de préparation, dont la quotité d'heures a été travaillée en concertation avec les équipes, sont fixés et peuvent évoluer à la marge en fonction du calendrier scolaire (Cf. Annexe 2).

Les ACM fonctionnent pendant les vacances de Toussaint, d'Hiver, de Printemps, de juillet et d'août.

Ils sont organisés comme suit :

**L'ACM de Van Gogh** accueille les enfants de petites et moyennes sections de maternelle.

La capacité d'accueil est de 72 enfants sauf pour le mois d'août , 64 enfants.

L'équipe est constituée d'un directeur, d'un adjoint, d'un animateur assistant sanitaire et de neuf animateurs. Un surveillant de baignade complète l'équipe pour les mois d'été.

**L'ACM du Château** accueille les enfants de grande section de maternelle, du CP et du CE1.

La capacité d'accueil est de :

Petites vacances : 32 enfants de grande section et 60 enfants de CP-CE1 soit 92 enfants

L'équipe est constituée d'un directeur, d'un adjoint, d'un animateur assistant sanitaire et de neuf animateurs.

Juillet : 32 enfants de grande section et 72 enfants de CP-CE1 soit 104 enfants

L'équipe est constituée d'un directeur, de deux adjoints, d'un animateur assistant sanitaire, de dix animateurs et d'un surveillant de baignade .

Août : 24 enfants de grande section et 60 enfants de CP-CE1 soit 84 enfants

L'équipe est constituée d'un directeur, de deux adjoints, d'un animateur assistant sanitaire, de huit animateurs et d'un surveillant de baignade.

**L'ACM des Dépendances** accueille les enfants de CE2, CM1, CM2, collègue et lycée.

La capacité d'accueil est de :

Petites vacances : 70 enfants âgés de moins de 14 ans et 2 âgés de plus de 14 ans soit 72 enfants.

L'équipe est constituée d'un directeur, d'un adjoint, d'un animateur assistant sanitaire et de six animateurs.

Juillet : 82 enfants âgés de moins de 14 ans et 2 âgés de plus de 14 ans soit 84 enfants.

L'équipe est constituée d'un directeur, de deux adjoints, d'un animateur assistant sanitaire, de sept animateurs et d'un surveillant de baignade .

Août : 70 enfants âgés de moins de 14 ans et 2 âgés de plus de 14 ans soit 72 enfants.

L'équipe est constituée d'un directeur, de deux adjoints, d'un animateur assistant sanitaire, de six animateurs et d'un surveillant de baignade.

Chaque équipe met en œuvre et conduit un projet pédagogique dont les objectifs sont en adéquation avec les objectifs éducatifs du PEDT.

Les ACM des Dépendances sur les mois de juillet et août organisent des séjours avec nuitées à la base de voile (le nombre de nuitées dépend de l'âge des enfants) et pour les plus grands un séjour avec 3 ou 4 nuitées dans un rayon maximum de 200 kms : le mini-camp. Cela peut-être par exemple en Avignon pour son festival, en moyenne montagne pour des activités plus sportives et de découverte du milieu naturel (Cf. Annexe 5).

### *Séjours & colonies*

La commune de Miramas organise un séjour en hiver et cinq séjours en été à destination des enfants de 7 à 17 ans. Fidèle à son engagement de permettre à chaque enfant d'accéder aux accueils de loisirs la ville de Miramas prend en charge 70 % du montant des séjours, les 30 % restants étant à la charge des familles (possibilité de mobiliser, pour les familles bénéficiaires, le dispositif vacaf).

Pour ce faire la commune contracte un marché avec quatre prestataires pour l'organisation des séjours. Partant du postulat que les vacances sont un moment privilégié pour expérimenter et favoriser l'autonomie, la ville de Miramas demande aux prestataires d'élaborer un projet pédagogique qui permette de favoriser le développement de la créativité et de l'imagination, de développer les attitudes nécessaires aux apprentissages : la curiosité, l'écoute, la réflexion progressive, la confrontation aux points de vue des autres permettant toutes les expressions.

- Le séjour hiver organisé pour les enfants de 8 à 17 ans permet la pratique du ski sur 5 jours (en demi-journée avec l'École de Ski Français et l'autre demi-journée avec l'équipe d'animation du séjour) et la découverte du milieu (randonnée en raquettes...) ainsi que d'activités de neige ludiques.
- Le séjour été « Terres aventure » (un en juillet et un en août) à destination des 7-13 ans s'articule autour d'activités sportives de l'équitation à l'escalade en passant par une randonnée avec des chiens avec un volet culturel (course d'orientation, visite d'éco musée, de fermes...).
- Le séjour « Parcs d'attractions » pour les 14-17 ans (un en juillet et un en août) les conduit à la découverte du Parc Astérix, des parc Disney, du Futuroscope et du Puy du Fou.
- Le séjour « Bord de mer » pour les 14-17 ans (un en juillet) propose des activités nautiques (paddle, plongée, ski nautique, parachute ascensionnel...) et culturelles (course d'orientation, visite de musées...).



### *Vacances apprenantes : dispositif « colo apprenantes »*

L'opération vacances apprenantes a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs. Les enfants et les jeunes se voient proposer une offre d'activités spécifique et renouvelée.

Labellisés par l'État, ces séjours ouverts à toutes les familles associent renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport, du développement durable. A Miramas, ils sont organisés pendant les vacances scolaires d'été.

Une aide de l'État pouvant atteindre 100 % du coût du séjour (plafonnée à 500 € par mineur et par semaine) est versée aux collectivités partenaires pour permettre aux enfants et jeunes de partir dans ces séjours labellisés.

Les publics prioritaires des colos apprenantes sont les enfants et les jeunes scolarisés (3 à 17 ans), en priorité mais non exclusivement domiciliés en quartiers politique de la ville ou en zones rurales, issus de familles isolées ou monoparentales ou en situation socio-économique précaires ou enfants en situation de handicap ou de familles ne disposant pas de connexion Internet suffisante pour l'enseignement à distance. Une attention particulière est donnée aux mineurs accompagnés par la protection de l'enfance.

Les trois objectifs principaux :

- social, en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment de milieux modestes et en rendant possible les rencontres entre pairs de différents horizons,
- éducatif, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire assurant un haut niveau de qualité éducative,
- culturel, par la découverte de territoires et d'activités proposées dans le cadre sécurisé des accueils collectifs de mineurs au sein desquels ces derniers apprennent les règles de la vie en commun et partagent des valeurs de tolérance et de laïcité.

Sur la période 2020-2023, 160 enfants ont pu bénéficier de ce dispositif.

#### *c. Accueils en lien avec la scolarité des enfants*

##### *Les classes vertes*

Les classes vertes se déroulent au domaine de Cabasse. Elles sont organisées et assurées par les enseignants autour d'un projet spécifique validé par l'Inspection de l'Éducation Nationale et s'articulent autour de parcours d'orientation, scientifique, de découverte de l'environnement et des milieux et sportif.

La commune de Miramas met à disposition deux animatrices et des ETAPS pour assurer les objectifs pédagogiques poursuivis. Des réunions de préparation avec les enseignants sont organisées en amont.

Chaque année ceux sont plus de trente séjours de classes vertes, de 2 à 4 jours sans nuitées, qui sont déployés au domaine de Cabasse.

### *Vacances sportives :*

Organisées la première semaine des petites vacances (Toussaint, Hiver et Printemps) et au mois de juillet ce dispositif accueille 40 enfants de 6 à 14 ans. L'activité sportive comme fil conducteur permet aux enfants de pratiquer la natation, l'escalade, la randonnée palmée, les sports de raquette mais également les jeux collectifs, d'opposition et/ou coopératif. Encadrées par des ETAPS, elles peuvent également donner lieu à des défis sportifs qui permettent d'appréhender les valeurs du sport : cohésion, esprit d'équipe, dépassement de soi, humilité (Cf. Annexe 3).

### *Étude surveillée – Aide aux devoirs – Coups de pouce – CLAS*

La continuité éducative par la mobilisation des co-éducateurs est l'essence des dispositifs d'accompagnement à la scolarité existants sur la commune.

L'accès à ces dispositifs d'accompagnement à la scolarité est gratuit.

	Nature du projet	Porteur du projet	Public cible
Étude surveillée	Faire ses devoirs en autonomie accompagné par un animateur garant d'un environnement propice	Commune de Miramas	Élèves du CE2 au CM2 (uniquement dans les écoles ne bénéficiant pas du dispositif Aide aux devoirs)
Aide aux devoirs	Accompagnement pédagogique par un enseignant pour effectuer les devoirs	Commune de Miramas (prise en charge de la rémunération des enseignants. Gratuité pour les familles)	Élèves de l'élémentaire repérés par leurs enseignants
Coup de pouce	Accompagnement à la lecture	Métropole Aix-Marseille	Élèves de cours préparatoire
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Acquisition des méthodes, des approches et des relations susceptibles de faciliter l'accès aux savoirs	- Centre social Albert Schweitzer - CS La Carraire - CS Jean Giono	Élèves pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires

L'inscription sur les différents dispositifs (périscolaire, Accueils Collectifs de Mineurs, Séjours / colonies, vacances sportives) s'effectue lors de la constitution du dossier famille pour l'année scolaire. La tarification est établit en fonction du quotient familial, elle est dégressive en fonction du nombre d'enfants (Cf. Annexe 4).

## B. Le service jeunesse

La ville de Miramas délègue l'animation de la jeunesse aux 3 centres sociaux présents sur la commune ainsi qu'à la MJC-MPT. Différentes structures interviennent également sur des sujets précis auprès des jeunes comme Unis Cité sur la thématique de l'engagement citoyen ou la Maison des adolescents sur la santé.

Dans une volonté de développer une politique jeunesse forte et de construire un réseau jeunesse permettant une cohérence entre les différentes actions menées par les structures présentes sur le territoire, la ville de Miramas a décidé de développer un service jeunesse. Il s'articule autour de la création d'un lieu ressource labellisé Information Jeunesse offrant des services spécialement adaptés au public 15/25 ans. Dans une volonté de faire participer les jeunes à la vie de la cité, la ville de Miramas a décidé de développer la démocratie participative auprès de ce public. Ainsi le service jeunesse s'appuie sur le Conseil Municipal des Jeunes (12/18 ans) existant depuis 2012 afin que celui-ci, portant la parole des jeunes, puisse être consulté et être force de propositions afin d'identifier au mieux les besoins et les attentes de ce public. De plus, la ville de Miramas va créer un programme d'Assises de la jeunesse afin de

permettre à tous les jeunes d'échanger directement et de s'impliquer dans différentes thématiques qui les intéressent. D'autre part, dans le but de permettre au plus grand nombre de jeunes de mettre à profit leurs temps de vacances pour découvrir de nouveaux horizons et expérimenter de nouvelles activités, la ville de Miramas organise plusieurs séjours ainsi que l'évènement « Les Soirées du lac ».

#### a. L'Espace Ressource Jeunesse

La jeunesse est une étape clé dans les choix de vie, dans la construction des projets professionnels et personnels. L'information est un point essentiel pour permettre aux jeunes d'opérer des choix éclairés. Le réseau Information Jeunesse leur permet d'être accompagné pour s'informer, se documenter ou s'orienter afin de prendre des décisions importantes pour leur avenir.

Ce lieu ressource, dont l'ouverture est programmée pour septembre 2024, aura pour objectif d'accompagner les jeunes et faciliter leur mise en relation avec les professionnels pouvant répondre à leurs besoins. C'est aussi le moyen de mettre en avant la politique jeunesse de la ville en valorisant les structures et équipements déjà présents sur le territoire, souvent méconnus des jeunes.

Le public ciblé est celui de la tranche d'âge des 15/25 ans, permettant ainsi d'accompagner collégiens, lycéens, étudiants et jeunes actifs dans différents aspects de leur prise d'autonomie : orientation, formation, emploi, logement ou mobilité. L'objectif est aussi de répondre aux demandes et besoins exprimés de cette tranche d'âge autour de thématiques telles que l'écologie, l'engagement citoyen ou la mobilité internationale.

L'Espace Ressource Jeunesse permettra d'établir un lien de proximité avec le public jeune et ainsi de pouvoir identifier précisément leurs besoins et attentes. Ces retours seront utiles à tous les acteurs de la jeunesse présents sur la ville et permettront de travailler en concertation afin de mener des actions transversales. En ce sens, divers espaces de réflexion thématiques entre professionnels seront organisés chaque trimestre. D'autre part, la structure regroupera les services municipaux destinés aux jeunes afin de simplifier les démarches et l'accès au service public pour cette tranche d'âge.

Un autre objectif important pour la commune est d'assurer une présence et une activité auprès des jeunes sur les réseaux sociaux, principaux moyens de communication de ce public, de les guider dans une utilisation raisonnée et les accompagner dans les démarches numériques qu'ils doivent réaliser. L'Espace Ressource Jeunesse proposera ainsi les services d'un conseiller numérique et d'un promeneur du net.

L'Espace Ressource Jeunesse s'attache à délivrer une information objective, ouverte à tous, gratuite, adaptable et individualisée tout en respectant la confidentialité et le droit anonymat. L'offre de services est élaborée en collaboration avec tous les partenaires jeunesse du territoire et en coopération avec les jeunes qui expriment leurs besoins et leurs attentes. Le rôle de l'équipe est d'accompagner les jeunes dans leurs projets, de faciliter leurs démarches et de les



orienter vers les organismes (institutions ou associations) spécialisés qui apporteront des solutions adaptées aux demandes et besoins.

L'Espace Ressource Jeunesse doit incarner un lieu de ressources et de soutien pour tous les projets dans lesquels un jeune pourrait vouloir s'engager. Ainsi, il a pour vocation d'accueillir le public, communiquer sur ses actions, favoriser l'accès au numérique, développer l'autonomie, être ressource dans l'orientation scolaire et professionnelle, accompagner les jeunes dans l'accès à l'emploi, les sensibiliser sur des sujets sociétaux et relatifs à la santé, et susciter leur engagement citoyen.

La structure sera le pilote d'un nouveau dispositif que la ville de Miramas crée en collaboration avec la Cité Éducative : « L'Aide aux projets de jeunes ». L'objectif est d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets par un soutien logistique et financier. Ce dispositif permettra aux jeunes d'obtenir des réponses concrètes à leurs besoins liés à la réalisation de leurs projets en les mettant en lien avec les professionnels qui pourront les accompagner, en les guidant dans leurs démarches d'auto-financement et en les soutenant dans la méthodologie de la mise en œuvre de leur projet. En contrepartie, il leur est demandé de s'investir dans la vie de la cité au moyen d'actions bénévoles auprès d'associations locales et de faire restitution de leur expérience auprès d'autres jeunes afin de favoriser l'échange autour de la réalisation de leur projet et ainsi d'alimenter la naissance de nouveaux projets de jeunes.

#### b. La démocratie participative des jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes est composé de jeunes élus issus des établissements scolaires (3 collèges et 2 lycées), des 3 centres sociaux et de la MJC-MPT. Il est consulté pour tout projet relatif à la jeunesse (comme la création de l'Espace Ressource Jeunesse), est force de propositions pour la réalisation de nouveaux projets et porteur de certaines actions comme le festival de la jeunesse « Teens' day », manifestation réservée aux jeunes ayant pour objectifs de permettre la rencontre avec les acteurs de la jeunesse et de favoriser les échanges entre jeunes dans un cadre ludique et festif. Le CMJ permet ainsi aux jeunes d'entrer dans la vie citoyenne et d'être le relais de la parole des jeunes afin de répondre au mieux à leurs attentes et besoins.

Les Assises de la jeunesse seront développées à partir de septembre 2024, portées par l'Espace Ressource Jeunesse. L'objectif est d'amener les jeunes de la ville à échanger et à s'emparer d'actions autour de sujets qui les concernent au quotidien. Ainsi, un programme de ciné-débats, de théâtre-forums et de conférences sera développé autour de diverses thématiques telles que la santé, l'écologie, le numérique, la sexualité, l'identité de genre, les discriminations... Ces temps d'échanges permettront à chaque jeune de participer selon le thème qui l'intéresse et de s'investir à la mesure qu'il souhaite sur des sujets citoyens pour agir auprès des autres jeunes et donner du sens à leur implication dans la vie citoyenne. Les Assises de la jeunesse seront alors un moyen pour les jeunes de se concerter afin d'aboutir à des actions concrètes, leur démontrant ainsi qu'ils peuvent avoir un impact sur la vie de la cité.

### c. Les événements jeunesse

Les événements jeunesse sont un moyen de poursuivre conjointement plusieurs objectifs : offrir des activités gratuites pendant le temps libre des adolescents, permettre aux jeunes de rencontrer les acteurs du secteur et mettre en valeur les parcours remarquables. C'est pourquoi, la ville de Miramas développe un programme annuel axé autour de 3 manifestations phares : la cérémonie des bacheliers, les « Soirées du lac » et le « Teens' day ».

La cérémonie des bacheliers est un événement organisé depuis juillet 2022. Il permet de mettre en valeur le parcours des lycéens lauréats du baccalauréat. Les bacheliers ayant obtenu des mentions ou s'étant engagés dans divers projets citoyens sont particulièrement mis à l'honneur. Miramas n'héberge aucune université ou école supérieure, les bacheliers s'apprêtent donc, pour la plupart, à quitter la ville. Ainsi, outre la symbolique d'une dernière rencontre entre les élèves, leur famille et les enseignants, il s'agit également pour la commune de Miramas de délivrer un message aux jeunes diplômés sur leur éventuel retour à l'issue de leur cycle d'études secondaires et leur concours afin que chacun participe au développement de la ville et à l'épanouissement de ses habitants.

Les « Soirées du lac » sont un événement organisé au mois de juillet (depuis 2023) par la commune afin d'offrir aux jeunes et à leur famille la possibilité de découvrir des pratiques sportives, culturelles et ludiques ainsi que les associations locales qui les proposent. Pendant plus d'une semaine, de nombreuses activités sont en libre accès gratuitement et chaque soirée propose un spectacle de divertissement culturel.

Le « Teens' day » est une manifestation réservée aux jeunes (14/18 ans), portée par le CMJ, qui consiste en une journée (deuxième samedi de septembre en après-midi et soirée) regroupant activités ludiques, rencontres avec des professionnels et échanges entre jeunes. Les acteurs jeunesse profitent ainsi d'une programmation attractive pour être repérés auprès de leur public et commencer à échanger avec les adolescents. Cet événement est aussi l'occasion de mettre en valeur les projets réalisés par des jeunes et initier des échanges sur l'engagement et la volonté qui les a conduit à réaliser leur projet et ainsi faire naître de nouvelles envies et idées chez d'autres jeunes.

## IV. Le Plan Mercredi

Dans un contexte national où 87% des communes sont revenues à une organisation du temps scolaire sur quatre jours, l'objectif du Plan mercredi est de restaurer, maintenir ou développer une offre éducative sur la journée du mercredi par le renforcement de la qualité des offres périscolaires, le caractère éducatif des activités, l'accès à la culture et au sport et la réduction des fractures sociales et territoriales, en mobilisant l'ensemble des ressources et des équipements locaux. La commune de Miramas est labellisée Plan mercredi depuis 2018.

Deux accueils sont proposés aux familles : l'ACM à Cabasse et l'ACM Multi-activités à l'école Marcel Gresset. Les accueils sont répartis sur 3 périodes de l'année scolaire (variables en fonction du calendrier scolaire).

### **L'ACM au château de Cabasse :**

La capacité d'accueil est de 180 enfants à partir de 3 ans scolarisés répartis comme suit :

20 enfants de 3 ans

64 enfants de 4-5ans

48 enfants de 6-7 ans

48 enfants de 8 ans et plus

L'équipe d'animation est composée d'un directeur et d'un adjoint titulaires du BPJEPS LTP, de 2 adjoints titulaire du BAFD au moins, de 2 animateurs assistants sanitaire titulaires du BAFA et PSC1 et de 20 animateurs.

L'accueil des enfants se fait de manière échelonnée entre 7h30 et 9h, le départ entre 17h et 18h. Depuis l'année scolaire 2022-2023, l'ensemble des directions des ACM Mercredis, petites et grandes vacances ont choisi de constituer les groupes en fonction du niveau de classe des enfants afin d'assurer un cadre serein et une sécurité affective qui leur permettent de rester avec le groupe constitué tout au long de l'année. Auparavant l'enfant changeait de groupe à sa date anniversaire et se retrouvait donc en cours d'année dans une nouvelle tranche d'âge sans son cercle de connaissances. A noter que de nombreux parents ont salué ce nouveau fonctionnement pour le bien-être de leurs enfants.

### **L'ACM Multi-activités à l'école primaire Marcel Gresset :**

La capacité d'accueil est de 60 enfants à partir de 6 ans.

Les enfants ont le choix entre 3 parcours d'activités à l'inscription : ils s'engagent ensuite à rester sur le même projet tout le temps de la période. Les enfants sont inscrits à la période.

Voile - Environnement : inscription uniquement à la journée car les enfants se rendent sur la base de voile de Miramas située à Saint-Chamas de 9h à 16h30.

Sport - Culture : inscription au choix : matin avec repas, matin sans repas, après-midi avec repas, après-midi sans repas.

Sport - Santé : inscription au choix : matin avec repas, matin sans repas, après-midi avec repas, après-midi sans repas.

Les matinées sont consacrées aux pratiques sportives et les après-midis réservés aux ateliers en lien avec les thématiques spécifiques.

L'équipe d'animation est composée d'un directeur titulaire du BAFD au moins, de 2 animateurs à la journée, de 3 ETAPS le matin et de 2 animateurs l'après-midi. L'accueil des enfants se fait entre 8h et 9h, à 12h départs et arrivées, 13h30 départs et arrivées et le soir entre 17h et 17h30.

Les deux ACM proposent des projets d'animation pour une période de vacances à vacances (6 à 7 mercredis) et en informent les parents par affichage sur le lieu d'accueil.

Les équipes s'appuient sur des associations qui constituent de vraies ressources locales et travaillent avec elles en fonction des projets en commun comme en exemple :

Ludothèque, Médiathèque et l'association Ville Lecture ; Scènes et cinés pour les spectacles au théâtre ou projection de films ; La Micro-folie, Nuits Métis qui propose des ateliers de Batucada et marionnettes géantes, des spectacles vivants de culture et musiques du monde.

Miramas compte une multitude d'associations qui se partagent le paysage culturel, sportif et environnemental. Les équipes d'animation mobilisent ces ressources pour mettre en œuvre un partenariat qui vise à améliorer les collaborations entre les intervenants municipaux et associatifs et fédérer les équipes d'animation autour de projets pédagogiques partagés.

Toutes les activités sont organisées en fonction d'un budget alloué à chaque période d'ACM. Il est calculé selon le nombre de jours d'accueil et le nombre d'enfants prévus. Ainsi les équipes ont un budget pour les droits d'entrée et les ateliers pédagogiques organisés sur place, pour les commandes de matériel nécessaires aux activités, pour les commandes d'alimentation pour les ateliers cuisine et enfin pour les transports.

La commune de Miramas, labellisée Plan mercredi en 2018, s'est engagée sur les 4 axes de la charte qualité, à savoir :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant par, entre autre, la participation des directeurs périscolaires aux 3 conseils d'école de l'année afin d'une part de renforcer la représentation de l'équipe d'animation en tant que co éducateur et d'autre part échanger avec les membres siégeant aux conseils d'école sur l'organisation générale du service périscolaire, les axes éducatifs définis, les objectifs poursuivis, les modalités d'élaboration du planning d'activités...

Nombre de projets d'école développe des axes centrés sur la socialisation et la progression du langage verbal. Ces axes sont également repris dans le projet pédagogique du service périscolaire (des animateurs interviennent sur le temps scolaire en binôme avec un enseignant pour des créneaux BCD en fonction d'un projet élaboré par l'enseignant et validé par l'inspectrice de l'éducation nationale. Chaque année une quinzaine d'animateurs participent à ce dispositif sur 50 créneaux BCD de 2h30) et des ACM (projet de cycles à la médiathèque, à la micro folie, au théâtre..) pour développer le langage par le partage d'expériences et la découverte.

- L'accueil de tous les publics, notamment les enfants en situation de handicap par l'accompagnement par une AESH des enfants en situation de handicap sur les structures d'EAJE, périscolaires et extra scolaires dès lors que les familles ont saisi le Pôle d'Appui et de Ressources Handicap et remplissent les conditions d'accès (notification MDPH). En fonction des besoins identifiés de l'enfant, l'accompagnement sera individuel ou mutualisé. En amont d'un primo accueil une rencontre entre l'enfant et sa famille, le directeur de la structure d'accueil, l'AESH recruté et la référente du PARH est organisée pour échanger sur les besoins de l'enfant et ses habitudes de vie.

La politique tarifaire basée sur 12 tranches de quotient familial assure un accès au plus grand nombre aux ACM tout comme le forfait au trimestre pour le périscolaire (gratuit si uniquement périscolaire du matin).

Le dossier famille, complété par les familles au mois de mai pour l'année scolaire suivante, permet l'accès à tous les dispositifs du Pôle Enfance Jeunesse Éducation Culture.

- La mise en valeur de la richesse des territoires par l'implication des associations, Nuit Métis, centres sociaux (Albert Schweitzer, Jean Giono, La Carraire), MJC/MPT, Tennis club de Miramas, boxing club Saint-Chamas, Sophrologie du pays d'Aix « les émotions de Madelyne », rugby club Miramas 15, karaté club de Miramas, lycée à l'aide, GP Sport (lutte), Miramas handball Ouest Provence, Ligue de Protection des Oiseaux, Croc jardin (environnement – la Roque d'Anthéron) Tech Club (codage numérique)...
- Le développement d'activités éducatives de qualité par la prise en compte du rythme de l'enfant. Le mercredi comme temps de pause dans la semaine scolaire de l'enfant doit lui permettre de découvrir des activités éducatives (liées à la thématique du projet pédagogique) à son rythme, sans pré requis, dans une approche ludique.  
Les enfants sont ainsi répartis par niveau de classe et non par âge pour leur permettre d'être avec leurs pairs tout au long de l'année scolaire, les plannings d'activités sont organisés par cycles pour assurer une progression et permettre la diversité (Cf. Annexe 6).
- Que ce soit sur le temps périscolaire comme extra scolaire l'objectif est de permettre à l'enfant d'être acteur de son temps libre par la prise de décision individuelle (choix des activités , des sorties...) et collective (réunion de groupes sous forme de temps de parole pour évaluer sa journée, exprimer ses attentes...). L'implication de l'enfant dans la vie en collectivité sera favorisée par l'élaboration et l'appropriation des règles de vie, la gestion des conflits, le respect des autres et de son environnement et le développement de l'autonomie.

## V. Pilotage et Évaluation

Un comité de pilotage (COFIL) a été mis en place ; Il est composé de l'élue déléguée au périscolaire aux vacances et aux accueils de loisirs, l' élu délégué à la jeunesse et au numérique, de l'élue déléguée à l'éducation et à l'égalité des chances, du directeur du pôle Ville d'Avenir, de la directrice adjointe chargée de l'animation et de la jeunesse, de la directrice adjointe chargée de la restauration et de l'alimentation durable et du directeur adjoint chargé de l'éducation.

Les CEMEA, association partenaire, peuvent y être invités ponctuellement si nécessaire. Il se réunit au moins une fois par an. De plus, il organise les réunions du comité technique (COTECH). Il se charge de la co-construction du PEDT, de sa mise en forme et sa mise en œuvre. Il se chargera d'évaluer les objectifs poursuivis.

Le Comité technique (COTECH) composé de la coordinatrice du PEDT, des responsables des services périscolaire, extrascolaire, jeunesse, des techniciens spécialisés des services séjours colonies, restauration et scolaire évaluée, à minima une fois par an, l'ensemble des objectifs opérationnels du PEDT en lien avec les différents projets pédagogiques des structures. Il élabore des outils d'évaluation (grilles, observations, analyses) afin de mesurer quantitativement et qualitativement les actions réalisées (nombre d'enfants accueillis, typologie des projets conduits, nature des actions mises en place, atteinte des objectifs pédagogiques visés, productions d'enfants, participation des parents, familles et partenaires...).

Le comité technique de suivi du PEDT composé de parents, de professionnels concernés, des différents partenaires rassemble l'ensemble des acteurs de l'éducation du territoire, a été instauré comme lieu d'échanges, de concertation, de propositions, de ressources et de suivi du PEDT. Ce comité se réunira une à deux fois par an. Il permet aux acteurs et partenaires de se rencontrer régulièrement, de créer des liens et monter des projets communs. Il suit la mise en place des actions du PEDT impulsées et validées par le COFIL.

Des groupes de travaux thématiques émanant de besoins repérés peuvent être mis en place avec les acteurs concernés volontaires. Des mises en commun sont ensuite effectuées et incluses dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du PEDT. Des objectifs opérationnels et les critères d'évaluation travaillés en commun apparaîtront durant l'écriture de tous les projets pédagogiques et actions qui en découlent en lien avec ceux affichés dans le PEDT.

Toujours dans un esprit de concertation et de co-construction, le dispositif d'évaluation du PEDT se travaille avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le COFIL est responsable de l'évaluation du PEDT en lien étroit avec le comité technique. Il est en charge de vérifier et valider l'adéquation des projets mis en place avec les 4 intentions éducatives du projet.

Le coordinateur du PEDT assure l'animation du réseau d'acteurs ainsi que le pilotage du comité technique, du comité technique de suivi et du comité de pilotage. Il garantit la



cohérence des actions en lien avec les équipes de responsables d'équipements du PEDT et vérifie la mise en place d'outils d'évaluation.

Les responsables de projets, actions et structures participent à cette évaluation avec leurs équipes. Ils rendent compte et analysent au sein du comité technique les objectifs atteints, les améliorations possibles et les propositions nouvelles.

Un groupe de travail issu du comité technique pourra être mis en place pour mettre en commun et socialiser des outils d'évaluation permettant à tous d'avoir des critères et des indicateurs cohérents en référence avec les intentions éducatives du PEDT. Il communiquera ses travaux à l'ensemble du comité technique avec la validation du COPIL.

Au regard de ces évaluations intermédiaires et sommatives, le COPIL travaillera à la réorientation des moyens, à la clarification des objectifs ou la mise en place d'actions pédagogiques plus cohérentes avec les intentions du PEDT.

Le COPIL, avec l'appui du COTECH, s'appuiera sur les critères d'évaluation suivants pour suivre la mise en œuvre du PEDT :

- Fréquentation des ACM périscolaire et le mercredi.
- Nombre et qualité des projets mis en place.
- Type et nombres de partenariat avec les structures du territoire
- Adéquation des intentions éducatives du PEDT et des actions mises en œuvre
- Liens entre les projets d'école et projet des ALP (relations des directeurs d'écoles et directeurs
- ALP, mise en commun de projet, objectifs pédagogiques en commun...
- Mise en place et nature des réunions de travail en partenariat (composition des participants)
- Implication des parents dans les différents espaces de travail proposés
- Composition du comité technique, fréquence de travail et des projets suivis

Comme précisé plus haut, les groupes de travail issus du comité technique travailleront conjointement dans l'élaboration d'indicateurs plus précis, parfois quantitatif, avec la mise en place d'outils d'évaluation communs. Des fiches actions par projets seront mis en place par le COTECH qui permettront de préciser les objectifs opérationnels à atteindre. Des critères et indicateurs d'évaluation seront ainsi posés collectivement, transmis aux acteurs chargés de la mise œuvre et interrogés durant le dispositif et lors de son bilan. Cela permettra d'alimenter la réflexion avec l'ensemble des acteurs du PEDT (Comité technique de suivi) au moment d'un travail en commun d'évaluation globale du PEDT, qui aura lieu au moins une fois par an.

Écoles	section		Nombre		ATSE M	Agents de restauration	Directeur(rice) Périscolaire	Coordinateur (rice) Pause Méridienne	Réfèrent(e) Périscolaire
	Mat	Elém	classes	élèves					
Les Molières	X		6	128	6	2	1	1	1
Jean Macé		X	10	264	0	5	1	1	2
Jourdan	X		4	104	4	2	1	0	2
Jules Ferry		X	8	177	0	3	1	0	1
Chantegrive	X		4	102	4	5	1	1	2
		X	7	158	0				
Marcel Gresset	X	X	4 + 7	254	4	5	1	1	2
La Maille III	X	X	5+5	176	5	1	1		1
Paul Cézanne	X	X	5 + 9	207	5	4	1	1	1
Jean Giono	X		5	98	5	2	1	0	1

Écoles	section		Nombre		ATSEM	Agents de restauration	Directeur(rice) Péri-scolaire	Coordinateur (rice) Pause Méridienne	Réfèrent(e) Péri-scolaire
	Mat	Elém	classes	élèves					
Vincent Van Gogh	x		5	92	5	3	1	0	1
		x	8	147	0				
Garouvin	x		1	26	1	1	1 (mutualisé avec Miramas Village)	0	1
Jean Moulin	X	x	3+5	200	3	4	1	1	2
La Carraire	x		3	76	3	3	1	1	2
		x	6	132	0				
Miramas Village		X	1	15	0	1	1	0	1
Gérard Philipe	X	X	4 + 6	231	4	5	1	1	1

Écoles du secteur Centre

Écoles du secteur Nord

Écoles du secteur Sud

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 30/04/2024



ID : 013-211300637-20240411-90\_2024-DE

## ANNEXE 2

### FORFAITS NOMBRE D'HEURES PAR MISSION 2023-2024

<b>Toussaint</b>	Direction	130h		<b>Jardinage et poules</b>	2h30 / semaine		67h30
9 jours	Animation	107h30		Gresset, Philipe, Chantegrive	0h30/ sem de 48 à 5		70h30
<b>Hiver</b>	Direction	142h30		<b>Réunions</b>	2h30 / semaine		60h
10 jours	Animation	117h30					
<b>Printemps</b>	Direction	130h		<b>BCD</b>	Toussaint-Noël		22h30
9 jours	Animation	107h30		1séance/semaine de 2h30	7 séances		
				1 réunion préparatoire 17/10 pm	Noël-Hiver		22h30
<b>Juillet</b>	Direction	272h30	Dep 282h30	1 formation 19/10 pm	7 séances		
20 jours	Animation	217h30			Hiver-Printemps		20h
					6 séances		
<b>Août</b>	Direction	195h	Dep 205h		Printemps-semaine 25		22h30
14 jours	Animation	157h30			7 séances		
<b>Mercredis 1</b>	Direction	12h30/sem	196h	<b>Multi-activités 1</b>	Direction 8h-17h30	12h/sem	189h
14 jours	Animation	10h/sem	153h30	14 jours	Animation 8h-17h30	9h30/sem	146h30
					Animation 12h-17h30	5h30/sem	90h30
<b>Mercredis 2</b>	Direction	12h30/sem	182h30	<b>Multi-activités 2</b>	Direction 8h-17h30	12h/sem	176h
13 jours	Animation	10h/sem	142h30	13 jours	Animation 8h-17h30	9h30/sem	136h
					Animation 12h-17h30	5h30/sem	84h
<b>Mercredis 3</b>	Direction	12h30/sem	102h30	<b>Multi-activités 3</b>	Direction 8h-17h30	12h/sem	99h
7 jours	Animation	10h/sem	77h30	7 jours	Animation 8h-17h30	9h30/sem	74h
					Animation 12h-17h30	5h30/sem	46h

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 30/04/2024



ID : 013-211300637-20240411-90\_2024-DE

<b>Périscolaire</b>	<b>Animateur CPM</b>	22h/sem	770h30	<b>Animateur référent</b>	19h/sem	696h
	Matin, midi, soir			Matin, midi, soir + gestion (1h/sem)	11 vendredis am 2h30 préparation animation soit 27h30	
	Tablette 0h15	23h/sem	804h30	Tablette 0h15 / jour	19h15/sem	704h30
	Tablette GE 0h30	24h/sem	838h30	Tablette GE 0h30 / jour	19h30/sem	713h
				<b>Semaine 35 du 26 au 30 août 2024</b>		
	<b>Directeur</b>	19h30/sem	695h30	<b>L : CPO</b>		
	2 mat, midis, 2 soirs <i>si grosse école</i>	19h30/sem	715h30	<b>Ma : 9h30-12h rangement ACM</b>	<b>13h30-16h rangement ACM + Dir périscolaire</b>	
				<b>Me : 9h30-12h rangement ACM +</b>	<b>13h30-16h Dir ACM et Multi-activités</b>	
				Bilan été Directions ACM	Mercredis 1+2+3	
				<b>J : 9h30-12h Dir Mercredis 1</b>	<b>13h30-17h Dir + Anim Mercredis 1</b>	

**VACANCES SPORTIVES MIRAMAS**

Annexe 3

**Age Groupe d'Enfants : 6 – 14 ANS****Animateurs : Stéphane, Carine, Pierre, David, Patrice**

Horaires	Lundi 23 oct	Mardi 24 oct	Mercredi 25 oct	Jeudi 26 oct	Vendredi 27 oct	Information	Autre	
De 8h00 à 8h45	<b>Accueil échelonné</b>							
Matin Activités / Sports De 8h45 à 11h45	Les Petits	Les Petits	Les Petits	6 / 7 ans	Les Petits			
	Jeux Coopératifs	Piscine Couverte	Jeux de raquette - Tennis	Parcours Accrobranche Figuerolles	Piscine Couverte			
	Les Grands	Les Grands	Les Grands	8 / 14 ans	Les Grands			
	Thèque Jeux Coopératifs	Randonnée en VTT À Cabasse	Plongée ou Randonnée palmée Piscine couverte	Visite ferme Pédagogique Figuerolles	Jeux de raquette - Tennis			
De 12h à 13h	Repas	Repas / Pique-nique	Repas	Pique-nique / Pique-nique	Repas			
De 13h à 14h	<b>Temps calme</b>							
Après-midi Activités / Sports De 14h15 à 16h15	Les Petits	Les Petits	Les Petits	6 / 7 ans	Les Petits			
	Escalade Saint-Suspy	Jeux de cohésion D'équipe	Parcours NINJA WARRIOR	Visite ferme Pédagogique Figuerolles	Jeux Collectifs Jeux Initiation Rugby			
	Les Grands	Les Grands	Les Grands	8 / 14 ans	Les Grands			
	Plongée ou Randonnée palmée Piscine couverte	Randonnée en VTT À Cabasse	Jeux Initiation Rugby Tournoi Collectif	Parcours accrobranche Figuerolles	Escalade Saint-Suspy			
16h30	<b>Goûter</b>							
De 16h45 à 17h30	<b>Départ échelonné</b>							



**ANNEXE 4**



**GRILLES TARIFAIRES 2023/2024**

<b>TARIFS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (A.C.M)</b> Mercredis, petites et grandes vacances				<b>MERCREDIS MULTI-ACTIVITÉS</b> Ateliers de « découvertes sportives, culturelles, environnementales »			
Quotient familial	Participation annuelle familiale (par jour)			Quotient familial	Tarification trimestrielle		
	Hors repas	Repas	Total		demi-journée sans repas	demi-journée avec repas	Journée Avec repas
0 à 300	1,20 €	1,02 €	2,22 €	0 à 300	0,60 €	1,62 €	2,22 €
301 à 400	2,40 €	1,02 €	3,42 €	301 à 400	1,20 €	2,22 €	3,42 €
401 à 500	3,20 €	1,02 €	4,22 €	401 à 500	1,60 €	2,62 €	4,22 €
501 à 600	3,60 €	1,02 €	4,62 €	501 à 600	1,80 €	2,82 €	4,62 €
601 à 700	5,60 €	1,02 €	6,62 €	601 à 700	2,80 €	3,82 €	6,62 €
701 à 800	6,40 €	1,02 €	7,42 €	701 à 800	3,20 €	4,22 €	7,42 €
801 à 900	7,20 €	1,02 €	8,22 €	801 à 900	3,60 €	4,62 €	8,22 €
901 à 1000	8,00 €	1,02 €	9,02 €	901 à 1000	4,00 €	5,02 €	9,02 €
1001 à 1100	8,80 €	1,02 €	9,82 €	1001 à 1100	4,40 €	5,42 €	9,82 €
1101 à 1200	9,60 €	1,02 €	10,62 €	1101 à 1200	4,80 €	5,82 €	10,62 €
1201 à 1500	10,00 €	1,02 €	11,02 €	1201 à 1500	5,00 €	6,02 €	11,02 €
> 1500	10,80 €	1,02 €	11,82 €	> 1500	5,40 €	6,42 €	11,82 €

  

<b>TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE</b> (par repas consommé)			<b>TARIFS PÉRISCOLAIRE</b> 1 adhésion forfaitaire si restauration régulière 3 adhésions forfaitaires si garderie du soir		
Grilles	Quotient familial	Tarifs	Grilles	Quotient familial	Tarifs
1	0 à 355	2,44 €	A	0 à 300	35,00 €
2	355,01 à 500,00	2,59 €	B	300,01 à 600,00	40,00 €
3	500,01 à 580,00	2,69 €	C	600,01 à 900,00	45,00 €
4	580,01 à 700,00	2,79 €	D	900,01 à 1000,00	50,00 €
5	700,01 à 850,00	2,89 €	E	1000,01 à 1100,00	55,00 €
6	850,01 à 1000,00	3,10 €	F	1100,01 à 1500,00	60,00 €
7	1000,01 à 1100,00	3,20 €	G	>1500,00	65,00 €
8	1100,01 à 1500,00	3,45 €			
9	> 1500,00	3,65 €			
	Repas occasionnel : prix repas + adhésion périscolaire de la pause méridienne	4,11 €			

Pour la restauration (sauf repas occasionnel) et le périscolaire, un tarif dégressif sera appliqué à partir du 2e enfant scolarisé : - 15 %, 3e enfant : - 20 %, à partir du 4e enfant : - 25 % .  
 Pour l'A.C.M et les mercredis Multi-activités, à partir du quotient familial >901, le tarif dégressif sera appliqué à partir du 2° enfant.

<b>VACANCES SPORTIVES</b> Tarif unique par semaine : <b>68,00 €</b>
<b>ÉCOLE MUNICIPALE DE NATATION</b> Tarif annuel : <b>28,35 €</b>

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 30/04/2024

S'LO

ID : 013-211300637-20240411-90\_2024-DE

## ANNEXE 5

Dépendances  
8-17 ans

Août 2021

# PROJET PEDAGOGIQUE



Directrice adjointe  
adjoint

Directeur

Directeur

Mathilde Reynaud

Bastien Evesque

Ricky Carrot

## • Le public et la structure

L'accueil de loisirs organisé par la mairie de Miramas lors du mois d'août accueille 90 enfants âgés de 8 à 17 ans (dont 70 enfants âgés de 8 à 10 ans et 20 âgés de 12 à 17 ans).

### Organisateur :

Mairie de Miramas  
Place Jean Jaurès  
13140 Miramas  
04.90.58.79.79

### Lieu et coordonnées de l'accueil de loisirs :

Dépendances de Cabasse  
Domaine de Cabasse  
13140 Miramas  
04.42.86.36.92

### Dates de fonctionnement :

Lundi 2 août au vendredi 27 août 2021.

La structure est située à Miramas, au domaine de Cabasse. Les locaux sont composés de deux bâtiments entourés d'une forêt. Les repas ont lieu sur les tables en plein air situées en face des locaux. En cas d'intempéries, les repas sont pris sous le préau.



## **Locaux :**

### Les dépendances comprenant :

3 salles d'activités

1 bureau

1 infirmerie

1 WC adulte

1 WC enfant

1 salle polyvalente

1 local à vélo

### Le pavillon comprenant :

1 Bureau de direction

1 WC

1 Salle de chauffe

## **Le domaine (à partager avec le public) :**

1 stade

1 aire de jeux

1 aire de pique-nique

Sanitaires

1 préau

## **• Le fonctionnement**

L'accueil des enfants débute à 7h30 et s'achève à 18h.

L'accueil au centre se déroule de 7h30 à 9h et de 17h à 18h.

Deux circuits de bus sont mis en place pour les enfants de la ville.

L'équipe d'animation est composée d'un directeur diplômé du BAFD, de 2 adjoints de direction diplômés du BPJEPS, d'une assistante sanitaire, un surveillant de baignade diplômé du SB, de 3 animateurs diplômés BAFA, 3 animateurs en stage pratique du BAFA, 2 factotums et une équipe de personnel de service pour l'entretien des locaux et la cuisine.

## • **Les objectifs pédagogiques**

Le projet pédagogique est un outil de référence commun à toutes les personnes qui interviennent dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Il est à l'origine de la mise en œuvre du centre, de l'organisation des différents temps de la journée, du rôle de chacun, il est exploité tout au long du centre et reste un outil d'évaluation de notre travail. Le projet pédagogique découle des objectifs éducatifs de la ville de Miramas qui sont de permettre l'accès à la citoyenneté et de favoriser l'accès aux activités en tenant compte des spécificités de chacun.

L'objectif primordial de cet accueil de loisirs est de permettre à chacun de vivre pleinement des jours de vacances épanouissantes, dans le respect de l'individu, au sein d'un collectif et en réponse aux différents besoins des enfants (cf : annexes des caractéristiques et besoins de l'enfant).

Par conséquent, notre travail s'appuiera sur les objectifs pédagogiques suivants :

### **D. Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant**

#### a. La sécurité physique

L'animateur a la responsabilité des enfants qui lui sont confiés. Il doit être prévoyant, vigilant et réactif pour tout ce qui concerne la sécurité physique de l'enfant.

L'anticipation du danger est fondamentale. Ainsi un animateur doit avoir ciblé et mesuré les risques que comportent une activité, un lieu ou une situation. Une fois identifié, le danger doit être neutralisé. A défaut, l'animateur doit prévenir les enfants du danger et des précautions à prendre pour éviter un accident. Dans tous les cas, les enfants ne doivent pas être

exposés à un danger qui ne serait pas adapté à leur âge. Ainsi, dans certains cas, l'animateur doit savoir renoncer à une activité ou changer de lieu afin d'éviter une situation dangereuse que l'enfant ne saura pas maîtriser.

L'attention que porte l'animateur à tous les enfants doit être constante. L'équipe d'animation doit toujours être assurée que tous les enfants sont sous la surveillance d'un animateur. En ce sens, le travail d'équipe et une bonne communication sont nécessaires pour être en mesure d'assurer la sécurité. L'animateur doit aussi être attentif aux dangers éventuels que peuvent comporter certaines situations imprévues afin d'être en mesure de les anticiper.

L'adaptation est la meilleure parade au danger. L'animateur doit être réactif afin d'adapter rapidement les consignes données ou la configuration d'un lieu afin d'éviter un accident. L'enfant ne doit pas seulement être mis à l'abri des dangers, il doit apprendre à les mesurer et à les appréhender. L'animateur doit ainsi expliquer le comportement à adopter face au danger et les précautions à prendre.

L'équipe d'animation est garante du comportement des enfants afin d'éviter tout acte dangereux. Les animateurs peuvent s'appuyer sur l'intervention de la direction auprès d'un enfant qui crée un danger pour les autres ou pour lui-même.

L'équipe d'animation comprend une assistante sanitaire. Celle-ci assure le fonctionnement de l'infirmerie et la communication dans l'équipe sur l'état de santé des enfants (P.A.I, allergies, traitements médicaux, évolution d'une blessure, d'une maladie, etc...) Elle porte à connaissance des animateurs les éventuelles particularités de santé des enfants et les précautions à prendre, les animateurs doivent s'assurer d'en avoir été informé et veiller sur les enfants concernés. L'assistante sanitaire est disponible pour prendre en charge un enfant malade ou effectuer des soins plus délicats à administrer.

Les animateurs ont le devoir de respecter les consignes légales concernant la pratique de certaines activités particulières comme la promenade en vélo, la randonnée et la baignade. Le surveillant de baignade est chargé de la sécurité lors des sorties à la plage. Il juge des conditions dans lesquelles doit



se dérouler la baignade et fixe les règles de sécurité que les animateurs feront appliquer aux enfants.

Une attention particulière doit être portée aux dangers liés aux fortes chaleurs et au soleil. L'animateur doit s'assurer que chaque enfant s'hydrate régulièrement et s'alimente pendant les repas. Il doit contrôler l'exposition au soleil et la protection (casquette, crème solaire, vêtement) des enfants dont il a la responsabilité.

### Critères d'évaluation :

- Y a-t-il eu un accident grave et dans quelles conditions s'est-il déroulé ?
- Le nombre de soins apportés quotidiennement est-il faible et est-il dégressif ?
- Le nombre de fois où l'animateur doit intervenir pour rappeler les règles de sécurité aux enfants va-t-il en régressant ?
- Un enfant qui a été amené à s'entretenir avec la direction en raison de son comportement dangereux a-t-il modifié son attitude ?
- Les animateurs ont-ils préparé leur activité de manière à pouvoir anticiper les dangers inhérents ?
- Un réseau de communication efficace sur les particularités médicales des enfants a-t-il été mis en place par l'assistante sanitaire ?
- Lors des baignades, a-t-on rencontré des difficultés pour appliquer les consignes de sécurité ?

## 1.2 La sécurité affective

L'équipe d'animation doit s'assurer que chaque enfant se sente bien au sein du centre et de son équipe. Il doit avoir une oreille prête à l'écouter, une épaule prête à le reconforter et un sourire prêt à le rassurer. Chacun doit avoir une attitude bienveillante envers tous les enfants du centre. Ce sont des mots et des gestes simples qui vont aider un enfant à surmonter un malaise qui est souvent simple mais très important pour lui.

L'animateur doit être attentif et à l'écoute de chaque enfant. Il doit chercher à comprendre ce qu'on lui confie et à proposer conseil ou aide afin de résoudre le problème qui affecte l'enfant.

L'animateur doit anticiper les situations propices à ébranler la sécurité affective de l'enfant comme les courts séjours où il est amené à être éloigné de sa famille. L'attention de l'adulte envers chaque enfant doit alors être d'autant plus prévoyante.

### Critères d'évaluation :

- Chaque animateur a-t-il pu établir une relation de confiance avec plusieurs enfants ?
- Chaque enfant a-t-il pu établir une relation de confiance avec un animateur ?
- Lors des séjours, des enfants ont-ils dû rentrer chez eux en raison de l'éloignement avec leur famille ? Dans quelles conditions ce départ a-t-il eu lieu ?

### Le respect du rythme de l'enfant

La fatigue est un des plus grands facteurs de risques contre la sécurité physique et affective. Ainsi la mise en place et le respect d'un rythme adapté aux caractéristiques et besoins de l'enfant est un objectif primordial (cf. annexe « La journée type »).

- ☐ En ce sens, un accueil échelonné de 7h30 à 9h00 est mis en place sur la structure afin de permettre à l'enfant de commencer la journée à son rythme.
- ☐ Les activités sollicitant davantage l'attention et la concentration se déroulent dans la matinée et un temps libre d'une trentaine de minutes est organisé à la suite de celles-ci.
- ☐ Un retour au calme doit être mis en place à la fin de chaque activité (il peut d'ailleurs donner lieu à un bilan de l'activité).
- ☐ Le moment du repas doit être reposant et convivial afin de faciliter l'échange spontané avec et entre les enfants.
- ☐ L'heure suivant le repas est un temps calme durant lequel l'enfant a à disposition le matériel nécessaire à un moment de détente ludique et libre.
- ☐ Les activités de l'après-midi doivent permettre aux enfants de se dépenser. En cas de forte chaleur, les activités physiques doivent se dérouler en matinée et stopper à 11h.
- ☐ Un espace est destiné à recevoir les enfants qui veulent rester au calme afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de chacun. Ils ont à

disposition le matériel nécessaire pour avoir une activité calme (livres, jeux de société, magazines, dessin,...).

□ La fin de journée doit ramener les enfants au calme. Un temps d'échange en équipe est donc à privilégier au moment du goûter. Le temps d'accueil du soir avec départ échelonné de 17h30 à 18h30 est un moment libre et convivial où le nombre décroissant d'enfants présents permet de faciliter l'échange.

### Critères d'évaluation :

C. Les enfants ont-ils pu se reposer à chaque fois qu'ils le souhaitent ?

### **E. Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances**

L'essentiel est de garder à l'esprit que l'enfant est en vacances. Ce sont ses propres vacances. C'est pour cela que nous devons avoir pour objectif de le rendre acteur et décisionnaire de son séjour.

#### 2.1 La prise de décision individuelle

L'enfant doit être incité à participer aux activités mais ne doit en aucun cas y être forcé. Des temps où il peut choisir entre différentes activités doivent être mis en place. Il pourra aussi décider de ne participer à aucune activité organisée et aller passer un moment au calme dans l'espace prévu à cet effet.

L'enfant choisit, lors de sa première arrivée au centre, un village ninja et un projet qui lui permettront de satisfaire des curiosités ou de continuer à développer des passions. Il pourra aussi choisir la sortie qui l'intéresse le plus : escalade, accro-branche, You Jump ou kayak. Des activités permettant à l'enfant de développer sa créativité et son imaginaire en s'appropriant l'objet de l'activité sont mises en place régulièrement.

### Critères d'évaluation :

D. Chaque enfant a-t-il eu le choix entre différents projets lors de son arrivée ?

E. Les plannings mettent-ils en place les temps permettant à l'enfant d'exercer un choix individuel sur son activité ?

F. Chaque enfant a-t-il pu concevoir, fabriquer et ramener une création personnelle ?

## 2.2 La prise de décision collective

Les enfants doivent être directement impliqués dans la vie du centre. Pour cela, il faut favoriser la participation de chaque enfant en lui permettant de pouvoir exprimer ses idées et son opinion ou tout simplement un ressenti quelconque.

Afin d'atteindre cet objectif, des réunions d'enfants par le biais des conseils de village sont organisées afin qu'il puisse être écouté sur ce qu'il a aimé ou non et sur ce qu'il aimerait faire pendant ses vacances. Si l'enfant n'est pas à l'aise à l'oral, il le sera peut-être à l'écrit par la mise en place et l'utilisation de boîtes à idées. L'animateur consultera régulièrement cette dernière pour amener les enfants à s'exprimer sur les sujets lors des réunions.

La planification des activités est faite pour être changée afin de s'adapter aux envies exprimées par les enfants.

### Critères d'évaluation :

- Les boîtes à idées et autres moyens d'expression individuelle en groupe ont-ils été mis en place et régulièrement utilisés ?
- Les décisions prises en groupe ont-elles été suivies d'effet ?

## 2.3 Les projets d'enfants

Les activités doivent être menées de manière à permettre aux enfants de facilement se l'approprier afin qu'ils mènent eux-mêmes la suite de la séance. Ainsi, l'animateur doit favoriser la prise en main du projet qu'il propose par les enfants afin d'adapter le projet initial à leurs idées et leurs envies. L'animateur doit favoriser l'émulation collective sans toutefois la diriger. Les enfants doivent être amenés à réfléchir sur le planning afin de pouvoir projeter des activités qu'ils ont initié. L'enfant aura alors la possibilité de s'épanouir pleinement en participant à un projet dont il est à l'origine et à la réalisation.

### Critères d'évaluation :

- Les enfants ont-ils adapté des activités prévues par les animateurs ?
- Des projets d'enfants ont-ils été initiés et menés à terme ?

## F. Favoriser la socialisation de l'enfant

Pour pouvoir être épanoui, un enfant doit être à l'aise dans son groupe et trouver sa place en société. Il est donc primordial que durant son séjour l'enfant s'intègre au groupe avec lequel il va vivre plusieurs jours. On doit donc inviter l'enfant à prendre une place dans le village ninja et assurer une dynamique de groupe saine afin que chacun puisse s'y sentir à son aise.

### 3.1. L'implication de l'enfant dans la vie en collectivité

L'enfant doit avoir conscience que la vie en société implique un comportement respectueux. Afin qu'il s'y applique au mieux, il doit intégrer et s'appropriier les règles mises en place et donc être directement impliqué dans la vie de groupe. Les règles de vie sont ainsi mises en place par les enfants de manière à ce que ce soit le village lui-même qui gère ses conflits en y trouvant des solutions durables. Par ce moyen l'animateur amène l'enfant à prendre conscience de la nécessité du respect d'autrui et des règles pour la vie de groupe. L'élection d'un chef de village (kage) a lieu quotidiennement afin de responsabiliser chaque enfant.

L'enfant doit être sensibilisé au respect de tout ce qui l'entoure : personnes, nature, matériel, locaux ou animaux. L'animateur doit permettre à l'enfant de prendre conscience de la portée des actes qu'il commet ou qu'il pourrait commettre.

L'autonomie de l'enfant doit être favorisée afin qu'il participe aux tâches quotidiennes de la vie de groupe (rangement, nettoyage du matériel, déroulement du repas,...).

La mise en place de réunions de groupes et de temps de parole permet aux enfants de pouvoir s'exprimer et d'échanger. Ces moments sont l'occasion pour eux d'apprendre à s'écouter, à réfléchir et prendre des décisions de manière collective.

#### Critères d'évaluation :

- Les discussions collectives se sont-elles déroulées dans la sérénité ?
- Le nombre de transgressions est-il allé en diminuant ?
- Y a-t-il eu des conflits que le groupe a équitablement réglés sans l'intervention de l'animateur ?
- Les enfants ont-ils adopté des attitudes autonomes ?

### 3.2 La dynamique de groupe

Pour que chaque enfant puisse aisément s'intégrer au groupe et y trouver sa place celui-ci doit avoir une dynamique positive. Il faut donc développer au mieux les notions de respect et de solidarité mais surtout simplement cultiver une ambiance conviviale et détendue au sein de l'équipe.

C'est pour cela que l'animateur va amener son groupe à faire des réalisations collectives afin de développer et de renforcer l'esprit de groupe. Les jeux de connaissances sont très importants pour souder un groupe, les enfants y apprennent à se connaître en s'amusant. Les jeux d'équipe, de stratégie et les chants sont des moyens de développer l'entraide et la solidarité du groupe.

Il faut également être très attentif aux conflits entre les enfants et les régler instantanément et justement.

#### Critères d'évaluation :

Des temps propices à l'émulation collective ont-ils régulièrement été mis en place ?

Le nombre de conflits quotidiens était-il faible et a-t-il été dégressif ?

## **G. Développer la curiosité de l'enfant**

### a. Donner un but culturel à ses activités

L'activité et le jeu sont des moments propices pour attiser la curiosité de l'enfant envers un sujet et lui permettre d'accéder à de nouveaux savoirs et savoir-faire. Pour cela, l'animateur donne un sens culturel à l'activité ou au jeu qu'il propose.

Des activités ont pour but de permettre aux enfants de faire parler leur créativité tout en découvrant une nouvelle culture. Ces temps sont faits pour permettre aux enfants de s'intéresser à de nouvelles disciplines, de les amener à apprendre des choses et développer leur culture. Ainsi les animateurs doivent mettre à disposition des enfants les informations nécessaires pour pouvoir comprendre et appréhender différentes techniques et la culture japonaise à travers divers projets.

Les grands jeux sont des moyens d'émulation de groupe mais aussi des moyens pour intéresser les enfants et leur transmettre des informations



enrichissantes de manière ludique. Ainsi, un grand jeu est mis en place chaque semaine.

#### Critères d'évaluation :

- d. Les enfants ont-ils retenus des informations sur les sujets qu'ils ont découverts ?
- e. Les enfants étaient ils fiers de ce qu'ils ont appris et réalisé ?

#### b. Favoriser les échanges sur des sujets culturels

Par nature, les enfants ont soif de savoir. Leur curiosité se contente d'être effleurée pour qu'ils ne demandent plus qu'à la satisfaction immédiate de ce besoin. L'animateur doit avoir à cœur de partager son savoir, ses connaissances et ses passions avec les enfants. Il doit aussi encourager et porter spontanément sa collaboration à l'enfant qui souhaite accéder à une information que l'animateur ignore.

La thématique du centre est faite pour amener les enfants à échanger à propos des mangas et de la littérature en général. Se servir de leur intérêt pour Naruto est un angle d'attaque pour leur transmettre la curiosité envers d'autres œuvres et les inciter à lire davantage. Des mangas et autres livres seront mis à la disposition des enfants. Les activités ne sont pas les seuls instants d'échange culturel, les moments informels comme les repas, les trajets en bus ou les temps d'accueil sont propices à ce que ces échanges se développent naturellement.

#### Critères d'évaluation :

- Les enfants ont-ils été en demande de nouvelles informations sur les sujets qu'ils ont découverts ?
- Les enfants ont-ils été incités à lire ?

#### **H. Amener l'enfant à rechercher son bien-être**

La thématique permet de sensibiliser les enfants à vivre en harmonie avec leur environnement et avec leur propre corps. Les valeurs et la culture véhiculées vont amener les enfants à découvrir des activités centrées vers le bien-être tel le yoga, la méditation ou même l'importance de se nourrir sainement. Il est important d'amener l'enfant à réfléchir et prendre conscience de ce qui est bon pour lui autant physiquement que mentalement.

Cette approche doit inciter les enfants à rechercher un climat serein dans lequel ils pourront évoluer sainement. Cela passe par une ambiance calme et détendue dans tous les moments de la journée que les enfants apprécieront et demanderont d'eux-même.

De manière générale, l'approche doit amener les enfants à prendre conscience de leur besoins afin qu'ils puissent y répondre de manière autonome et volontaire.

#### Critères d'évaluation :

- L'activité yoga et méditation a-t-elle été menée de manière quotidienne ?
- Les enfants ont-ils manifestés une prise de conscience de leurs besoins ?

### **I. Sensibiliser l'enfant à son environnement**

Le lieu du centre, situé en pleine nature, amène les enfants à prendre soin de leur environnement et à prendre conscience de diverses problématiques écologiques (gestion des déchets, risques d'incendies,...) et de développer leurs connaissances de la bio-diversité inhérente à la forêt de Cabasse.

La thématique choisie met la nature au centre par l'utilisation omniprésente des éléments naturels. A travers diverses activités, les enfants vont être amenés à parler de la nature et à utiliser des éléments naturels pour leurs réalisations. L'utilisation quotidienne de matériel de récupération sensibilise l'enfant au recyclage et à éviter tout gaspillage.

#### Critères d'évaluation :

- Les enfants ont-ils pris volontairement soin du lieu ?
- Les enfants ont-ils manifesté de l'intérêt pour les gestes écologiques quotidiens ?

### **• Le rôle de la direction**

- La Direction est disponible pour aider les animateurs dans la mise en oeuvre de leurs projets d'animation et d'activités.

- La Direction s'engage à l'entraide et sera à l'écoute lors des conflits entre adultes, ainsi qu'en cas de problème avec un enfant.
  - Chaque membre de la direction rencontrera les stagiaires régulièrement afin de faire une évaluation formatrice de leur stage pratique.
  - A la moitié et à la fin du centre toute l'équipe aura une évaluation et un entretien avec un membre de la direction.
  - La Direction s'engage à établir une relation chaleureuse, rassurante et restera à leur écoute mais n'hésitera pas à se positionner si besoin est, permettant ainsi à l'animateur et à l'équipe de progresser.
  - L'équipe de Direction se donne des objectifs envers les animateurs.
- Amener l'animateur à démontrer qu'il a intégré la notion de responsabilité.
  - Amener l'animateur à parfaire sa capacité à travailler en équipe.
  - Amener l'animateur à parfaire ses techniques d'animations.
  - Amener l'animateur à gérer avec bon sens le rythme de vie de l'enfant.

## • Le rôle de l'animateur

- L'animateur est avant tout un modèle pour l'enfant.
- Ne pas oublier qu'il est l'image de l'accueil et de la commune auprès des parents aux arrêts de car et en sortie.
- Il doit être chaussé de façon à pouvoir animer en toute sécurité.
- A chaque sortie du centre (promenade et divers déplacements en car) l'animateur aura pris le soin de vérifier le contenu de sa trousse à pharmacie (y compris le carnet de soins apportés) dès son retour, il informe l'assistant sanitaire qui retranscrit dans le cahier d'infirmerie la nature de la blessure, les soins apportés, la date et l'heure de ceux-ci.

- L'équipe de Direction doit savoir en permanence où sont les enfants. Ne pas oublier de signaler chaque déplacement sur le tableau prévu à cet effet.
- L'animateur doit être conscient que ce qui se passe sur l'accueil avec les adultes ou les enfants est strictement confidentiel.
- Veiller à la sécurité affective : permettre à l'enfant d'établir une relation chaleureuse et sécurisante mais non fusionnelle. L'animateur ne devra ni railler un enfant, ni permettre aux enfants de mettre un des leurs en difficulté.
- L'utilisation des téléphones mobiles à des fins privées est autorisée exclusivement lors des pauses ou en cas d'urgence.
- Créer le désir de participer aux activités proposées par le biais de sensibilisations suscitant chez les enfants le désir, le rêve, l'intérêt.
- L'animateur ne criera pas, ne punira pas mais plutôt expliquera, argumentera. Il fera prendre conscience à l'enfant de la portée de ses actes et des conséquences qu'ils entraînent.
- Aux arrêts de car, les animateurs auront une attitude avenante et polie envers les parents. En cas de conflit, renvoyer poliment les parents vers la Direction en leur redonnant le numéro de l'accueil de loisirs.
- Si un enfant pose problème, c'est l'équipe de Direction qui contactera les parents. L'animateur ne doit pas raconter l'incident au parent.
- L'animateur proposera des projets et les mènera tout en tenant compte du lieu, du temps nécessaire à leurs réalisations, du rythme de vie de l'enfant et du groupe d'enfant

## • Les mini-camps

Dans le cadre de l'ACM municipal de Miramas, l'équipe de direction a mis en place 1 mini-camp au camping du Lautaret à St Vincent les forts (3 nuitées) et de 2 mini-camps à la base de voile de St Chamas (4 nuitées).

## 1. Qu'est-ce qu'un mini-camp ?

Un mini-camp est un séjour court de 4 nuitées maximum qui est organisé dans le cadre d'un centre de loisirs. Le mini-camp fait partie intégrante du projet éducatif et pédagogique du centre de loisirs et s'adresse aux enfants fréquentant ce centre. Les animateurs encadrant le mini-camp font également parti de l'équipe du centre de loisirs.

## 2. Pourquoi un mini camp ?

L'idée du mini-camp émerge de la suite aux projets mis en place dans le cadre du centre de loisirs sur les années précédentes et donc de l'attente des enfants. Il répond sur la commune de Miramas à une réelle volonté et une demande politique de la ville afin de diversifier l'offre de loisirs proposés aux enfants de l'ACM et plus particulièrement à la tranche d'âge des plus de 10 ans qui ont de plus en plus de mal à se sentir impliquer dans l'accueil de loisirs.

Le mini-camp sert de moyen, d'outil pour atteindre certains objectifs du projet pédagogique de l'accueil de loisirs : développer l'autonomie, la responsabilité, la socialisation, la découverte, rendre le jeune acteur de ses vacances et le mettre au cœur du projet de l'ACM. Il répond ainsi en tous points au projet éducatif de la ville.

## 3. Lieux et effectifs des mini-camps

### VI. Mini-camp « Camping » à St Vincent les forts:

- ☐ Lieu : Centre de loisirs Le Lautaret 04340 St Vincent les forts
- ☐ Durée : 4 jours, 3 nuits.
- ☐ Effectif : maximum 16 enfants âgés de 10 à 17 ans, 2 animateurs et 1 adjoint de direction.
- ☐ Repas : Pension complète au camping.
- ☐ Objectifs :
  - Favoriser l'autonomie, la socialisation, la citoyenneté.

- Mettre l'enfant au cœur de son séjour (préparation et suivi du mini camp en collaboration avec les jeunes)
- Découverte de nouvelles activités (rafting et randonnée) et d'une région dépaysant un public citadin avec les Alpes.

VII. Mini-camps « Base de voile » à Saint-Chamas :

☐ Lieu : Base de voile de Miramas à Saint-Chamas (située à 4 km de la structure).

☐ Durée : 5 jours, 4 nuits.

☐ Effectif : maximum 17 enfants, 2 animateurs + soutien de l'équipe de direction sur les veillées/nuitées.

☐ Repas : Livraison sur place avec réchauffe par le personnel de service le midi et repas froid le soir.

☐ Age : 8 à 10 ans (du 16 au 20 août) et 10 à 17 ans (du 9 au 13 août).

☐ Objectifs :

- Favoriser l'autonomie, la socialisation, la citoyenneté.
- Mettre l'enfant au cœur de son séjour (préparation et suivi du mini camp en collaboration avec les jeunes)
- Découverte de nouvelles méthodes de navigation (planche à voile, catamaran, kayak de mer, etc...)

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 013-211300637-20240411-90\_2024-DE



## ANNEXE 6

# ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS DEUXIEME PERIODE

# TOUT POUR LA MUSIQUE



Directrice : Virginie Blanc

Directeurs adjoints : Ricky Carrot, Jemila Bouassab, Aurélie  
Lingueglia.

## PRESENTATION

### **Organisateur**

Mairie de Miramas  
Hôtel de Ville  
Place Jean Jaurès  
13140 Miramas

### **Lieu et numéro de téléphone de l'accueil de loisirs**

ACM Château de Cabasse  
Rue des Espagnols  
13140 Miramas  
Tel : 04.90.50.02.05

### **Dates de fonctionnement**

Du mercredi 1 mars au mercredi 28 juin 2022

### **Horaires d'ouverture et d'accueil**

De 7h30 à 18h00

Avec accueil échelonné de 7h30 à 9h et départ échelonné de 17h00 à 18h00

### **Capacité d'accueil**

L'Accueil Collectif de Mineur a une capacité d'accueil de 20 enfants de PS, 60 enfants de MS et GS, 50 enfants de CP et CE1 ans et 50 enfants de plus de CE2 et plus.

### **Locaux**

*Château de cabasse :*

1 dortoir	1 infirmerie
2 réfectoires	2 bureaux
6 salles d'activités	1 douche
1 cuisine	1 cour
2 sanitaires	

*Dépendances :*

3 salles d'activités
2 sanitaires
1 préau
1 bureau
1 infirmerie

### **Équipe pédagogique de l'ACM**

1 Directrice BP JEPS LTP  
3 Adjoints de Direction  
2 Assistantes Sanitaire  
19 animateurs

## **LE THEME**

Dans une vie où tout est cadré et régit par des obligations, nous avons décidé de continuer « la pause des mercredis » où les enfants pourront se développer et s'inventer dans un cadre agréable.

Pour ce faire, nous avons décidé de mettre en place « les mercredis en musique ». Chaque mercredi, un style de musique sera choisi. Les animateurs auront pour mission de s'approprier le style et de proposer des activités et animations en rapport.

Cette thématique et les projets d'animations qui en découlent visent à permettre aux enfants de s'approprier des sons, des techniques et des méthodes d'apprentissage qui viendront enrichir leurs capacités d'expressions aussi bien corporels qu'artistiques.

Par ce thème, nous espérons faire découvrir aux enfants des styles musicaux oubliés ou très peu écoutés. Peut-être se découvriront-ils une passion pour la musique classique ou le jazz. Nous espérons vraiment qu'ils découvrent qu'il y a d'autres musiques en dehors de celles qui passent à la radio actuellement.

Ce thème sur la musique est vaste, nous avons sur Miramas et alentours des organismes susceptibles d'intervenir et de mener à bien les attentes du projet.

## **LES OBJECTIFS**

Développer l'ouverture d'esprit et la curiosité à travers la musique.

Favoriser la socialisation et le respect

Aider à associer le langage verbal, musical et corporel

## JOURNEE TYPE

### **7h30**

Ouverture et accueil échelonné

### **8h50**

Rangement de la cour ou des salles

### **9h00-9h30**

Rassemblement des enfants

Appel des groupes

Sensibilisation de la journée

---

### **Pour le premier service :**

### **9h30 à 10h45**

## Temps d'activités + rangement

(Chaque animateur sera responsable de son atelier et de son rangement, les enfants peuvent bien sûr y participer, ce qui développera leur autonomie et les rendra plus responsables.)

### **10h45 à 11h20**

Temps libre sous surveillance et passage aux toilettes.

### **11h20 à 12h20**

REPAS.

(1 animateur par table, les enfants sont libres de choisir leur table. Ne pas oublier que ce temps est un moment d'échange et d'écoute entre animateur et enfant. Petit tour aux toilettes à éviter durant le temps repas.)

### **12h20 à 12h30**

Temps d'hygiène après le repas

Préparation du temps calme et de la sieste

### **12h30 à 14h30**

Temps calme et sieste

Organisation de la pause pour les animateurs

## **Pour le deuxième service :**

### **9h30 à 11h30**

Temps d'activités menées.

### **11h30 à 12h30**

Temps libre sous surveillance et passage aux toilettes.

### **12h30 à 13h30**

Repas

### **13h30 à 14h45**

Temps d'hygiène après le repas.

Temps calme.

---

## **14h30 ou 14h45 (pour le second service) à 16h15**

Temps d'activités

**16h15 à 16H45**

Goûter

**16h45 à 17h00**

Préparation des enfants pour le départ.

**17h00**

Ouverture du centre aux parents.

**17h00 à 18h00**

Départ échelonné des enfants sur site.

## LES CARACTERISTIQUES

### CARACTERISTIQUES DES ENFANTS DE 3-4 ANS

#### Les capacités.

Plus habile, marche seul.

Lent pour s'habiller mais le fait seul.

Découverte de leur corps et de ses capacités

Peu à peu capable de faire des phrases et de mener une discussion.

Frontière étroite entre imaginaire et réel.

Sensible aux sentiments et aux reproches, fragile.

Aime aider l'adulte.

#### Les besoins.

Encore besoin de sieste.

Grand besoin de bouger et de se dépenser.

Besoin de communiquer et de parler.

Stade du pourquoi, du comment et du « non ».

Besoin d'affection, de sécurité et de repère.

Besoin d'être, et de jouer seul.

## **CARACTERISTIQUES DES ENFANTS DE 8 – 11 ANS**

### Les caractéristiques.

L'enfant sort de l'égoïsme.

La pensée globale s'estompe.

Il a besoin d'explications réelles des choses.

Période de transition entre un besoin d'autonomie et un besoin de sécurité familiale.

Prend ses distances par rapport à l'adulte.

### Les besoins.

Activités importantes mais dosées.

Besoin de prendre conscience de ses possibilités.

Il peut envisager un projet et le mener à bien.

Besoin d'indépendance (coins aménagés).

Besoin de compétition.

## **CARACTERISTIQUES DES ENFANTS DE 4 A 6 ANS ET DE 6 A 8 ANS.**

### CARACTERISTIQUES 4/6 ANS

Âge où l'enfant accroît la socialisation avec l'entourage.

Phase d'identification sexuelle, égoïsme « enfant roi », individualiste mais besoin de relations avec les autres, installation définitive dans l'identité sexuée.

Aime aider les autres.

Affirmation comme individu dans la vie sociale.

Imaginaire très fort.

Capable de faire des phrases et de mener une discussion.

Motricité grandissante, plus habile.

Croissance rapide et régulière.

### CARACTERISTIQUES 6/8 ANS.

Âge où on accroît la socialisation avec l'entourage.

Aime aider les adultes.

Affirmation comme individu dans la vie sociale.

Arrive à séparer le réel de l'imaginaire.



Langage acquis : rentre à l'école, apprentissage de l'écriture, de la lecture, du calcul, ouverture sur de nouvelles techniques.

Goût pour la compétition.

Croissance rapide et régulière.

### BESOINS.

L'enfant a besoin de sentir qu'il y a des gens autour de lui.

Besoin de développer les sens, besoins de repères et d'habitudes.

Besoin de s'affirmer, besoin d'affectif.

Capacité de vivre en groupe augmentant.

Besoin d'alterner des temps de mouvements et de récupération.

Capacité de vigilance limitée, surtout en fin de matinée et d'après-midi.

Respect des rythmes.

## **REGLES DE SECURITE**

### **LORS DES SIESTES :**

L'animateur doit encourager l'enfant à se reposer, mais en aucun cas le forcer à dormir. Ce moment doit être bien vécu par l'enfant, c'est pourquoi l'animateur doit instaurer un climat de confiance et de sécurité. Si l'enfant ne s'est pas endormi au bout de 20 minutes, il aura le choix de partir en activité.

Le dortoir ne doit pas être dans le noir total (laisser les volets entre ouvert par exemple). Il est obligatoire de faire passer les enfants aux toilettes avant qu'ils aillent se reposer. L'animateur peut s'absenter exceptionnellement deux à trois minutes pour accompagner un enfant aux toilettes. Il est impératif que les animateurs communiquent entre eux pour se mettre d'accord sur les rotations pour venir récupérer les enfants qui ne dorment pas.

### **LORS DES SORTIES :**

En sortie, il faut toujours que vous sachiez où se trouvent les enfants. Il faut avoir en permanence le souci du nombre, toujours compter avant de quitter un lieu. Les enfants circulent en rang lorsqu'il y a la proximité des voitures. On ne court pas, ni ne chahute à proximité d'une route.

Il faut expliquer les règles de sécurité avant la sortie, et veiller ensuite à ce qu'elles soient appliquées, s'assurer qu'il y a une trousse de secours complète pour chaque groupe ainsi que les PAI des enfants présents sur la sortie et le classeur des fiches sanitaires. S'assurer du respect de la nature : ramassage des papiers, ne pas laisser de traces...

## **LORS DES DEPLACEMENTS :**

### Les déplacements en bus :

Aucun enfant n'est assis près des issues. Les enfants doivent TOUS être attachés.

Lors des longs trajets, l'adjoint se chargera de communiquer à la directrice de la structure la plaque d'immatriculation du bus utilisé ainsi qu'un appel nominatif des enfants et des adultes présents dans ce même bus.

### Les déplacements en vélo :

Un test vélo devra être effectué au préalable. Dans le cas d'un test échoué, l'enfant devra rester sur la structure (penser à l'organisation dans un tel cas). Les enfants doivent être équipés d'un casque et d'affaires adéquates. Lors des déplacements, un animateur se trouve devant, l'autre derrière.

### Les déplacements à pied :

Les déplacements à pied se font en rang ou en file indienne, du côté le plus praticable et le moins dangereux de la route. Sans présence de trottoir, la marche doit se faire dans le sens de circulation (un groupe est considéré comme véhicule lent par le Code de la Route).

Un animateur se trouve devant et l'autre derrière.

### **Attention aux traversées des routes :**

- les enfants doivent être regroupés
- le groupe doit être calme et rangé
- les animateurs se placent de chaque côté de la route afin de bloquer la circulation.

**L'équipe de direction doit impérativement savoir où se trouve les groupes, pour cela, notez sur le tableau blanc toutes sorties en indiquant le lieu, le nombre d'enfant et le nom des animateurs accompagnants.**

## **LES RÔLES DANS L'ÉQUIPE**

### **LE RÔLE DU DIRECTEUR**

Garant de la sécurité physique et affective des enfants.

Garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.

En charge de la coordination et de l'animation de l'ensemble du personnel.

Gestion des relations avec les différents partenaires (intervenants extérieurs, bus, personnel de cantine, bureau...)

Rôle de formateur et de conseiller auprès des animateurs.

Rôle médiateur auprès des parents.

Évalue les animateurs et les adjoints.

### **LE RÔLE DU DIRECTEUR ADJOINT**

Participe au management de l'équipe d'animation au quotidien : animation, formation, suivis, évaluation et rapports.

Réception et transmission des informations du service aux agents et de l'accueil de loisirs vers le service.

Assure la gestion des relations avec les familles.

Assure la gestion de l'équipement.

En cas d'absence du directeur il doit être capable de prendre sa place auprès des animateurs, enfants et familles.

## LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

Propose des activités variées et adaptées à l'âge de l'enfant.

Veille à la sécurité morale et physique de l'enfant.

Crée et aménage un cadre que les enfants pourront s'approprier.

Respecte chaque enfant.

Favorise les échanges sociaux en étant présent.

Favorise les échanges et la verbalisation en posant des limites et des règles.

A une tenue et un langage correct devant les enfants, ne pas oublier que l'adulte est l'image du centre sur la commune, mais aussi que l'enfant est dans une période de mimétisme.

## POUR LE BIEN DE TOUS.

Les pauses cigarettes se feront au coin fumeurs et à l'abri du regard des enfants.

**L'utilisation du portable est interdite devant les enfants, s'il sonne vous appellerez plus tard.**

Si vous êtes absent, nous prévenir dans les plus brefs délais et la direction de Cabasse. (06.71.14.49.21)

**La tenue doit être adaptée, n'oubliez jamais que vous êtes un modèle pour les enfants le temps du centre.**

Le langage doit être approprié, pas d'utilisation de langue étrangère, pas de mots grossiers ou d'attitude négligée, pas de violence verbale, les enfants sont des imitateurs surtout à ce niveau.

Les litiges entre animateurs (s'il y en a) doivent être réglés à l'écart des enfants, si aucun accord ne peut être trouvé venir directement au bureau de la direction pour en parler.

Aucune bagarre et violence verbale ne seront tolérées, un avertissement sera immédiatement établi.

**Il est strictement interdit de taper un enfant, même si c'est pour « jouer » ou « amicale », l'enfant peut le percevoir autrement.**

**Toute photographie, vidéo ou information obtenue dans le cadre de l'accueil de loisirs ne peut être diffusée sur les réseaux sociaux et doit rester dans un cadre strictement confidentiel.**